

# **RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS AU BURUNDI- EDITION 2008**

## **I. Introduction générale**

L'année 2008 a été marquée par une tendance régressive sur le plan du respect des droits humains par rapport aux années précédentes. Dès le réveillon du nouvel an 2008, le Burundi a connu une situation d'insécurité qui a provoqué des peurs paniques au sein de la population de certaines localités du pays.

Sur le plan sécuritaire, des violations des droits de la personne ont été massivement enregistrées dans le pays. Ces violations ont été attribuées à certains éléments de la force de défense et de sécurité, aux rebelles du Fnl-Palipehutu et à des civils. La plupart des actes d'assassinats étaient liés à des conflits fonciers et aux actes de banditisme.

Un phénomène nouveau de décapitation de têtes a été observé surtout dans la province de Muyinga où les jeunes filles étaient les plus visées. Les Albinos ont été également la cible de malfaiteurs surtout à Cankuzo et à Ruyigi.

En plus de ces cas d'atteintes au droit à la vie et de vols criminels, d'innombrables cas de viols et de tortures ont été rapportés et la majorité des auteurs sont restés impunis malgré la fragance de leurs crimes.

Le mouvement Palipehutu-FNL a poursuivi ses activités dans les provinces de Bujumbura rural, Bujumbura Mairie, Bubanza, Kayanza et Cibitoke. Non seulement, il a intensifié le recrutement des combattants surtout de jeunes des collèges communaux, mais aussi, il a déclenché des hostilités en date du 17 avril 2008, malgré l'accord de cessez-le-feu qui le liait avec le gouvernement du Burundi. Des affrontements entre les combattants du Palipehutu-Fnl et les Forces de Défense Nationale ont occasionné de lourds bilans de victimes. Des bombes ont été larguées sur Bujumbura en date du 22 Avril 2008 et ont fait beaucoup de dégâts matériels et humains. Dans certaines zones de combat notamment Bujumbura rural et Bubanza, la population s'est déplacée massivement laissant ainsi place aux belligérants pour piller des biens matériels laissés par la population en débandade. Le Palipehutu-Fnl a continué à rançonner la population civile en province de Bujumbura-Rural et Bubanza. Chaque personne devait payer une somme d'argent de 500 FBU à ce mouvement qui, à son tour, a continué à distribuer des quittances aux « débiteurs ».

Les malentendus dans les négociations entre le Palipehutu-Fnl et le gouvernement ont eu des conséquences néfastes sur la sécurité des membres du parti au pouvoir et les sympathisants du Palipehutu-Fnl. A un certain moment, il a été déclenché une chasse à l'homme entre les différents adeptes des deux camps. Dans certaines localités du pays, des responsables à la base pour les deux parties ont été tués dans ces confrontations. Le mouvement rebelle fnl a tendu des embuscades sur des axes routiers au cours desquelles il a dépouillé des passagers de leurs biens. Des affrontements entre ce mouvement et l'armée ont fait des victimes parmi la population civile innocente notamment dans la province de Bubanza et Bujumbura rural. On a assisté à des assassinats politiques surtout dans les quartiers périphériques de la Mairie de Bujumbura où des responsables à la base du parti au pouvoir et du mouvement rebelle FNL ont été victimes

Le retour au pays des leaders du Mouvement Palipehutu FNL dont le principal M.RWASA Agathon le 30 Mai 2008 avait relevé le degré d'espoir des Burundais que la paix allait revenir

dans le pays. Malheureusement, des blocages n'ont pas tardé dont notamment le changement de l'appellation du mouvement et celui-ci a repris ses positions dans la Kibila et dans ses anciennes positions. La manifestation des membres de ce Mouvement en date du 27 octobre 2008 a été à l'origine de nombreuses arrestations, par la police, des présumés membres du Palipehutu et des enlèvements par ce dernier de certains administratifs à la base surtout en province de Bubanza.

En date du 6 novembre 2008, une délégation des ministres des affaires étrangères des pays de la région impliqués dans la résolution du conflit burundais, conduite par le médiateur Nkakula, est arrivée à Bujumbura pour convaincre le Palipehutu à changer de nom et demander aux deux parties en conflit de mettre en application toutes les dispositions de l'accord de cessez-le-feu. Par la suite, il s'est tenu en date du 4 décembre 2008 un sommet des chefs d'Etats et des gouvernements des pays membres de l'Initiative Régionale sur le processus de paix burundais au cours duquel les deux parties se sont engagées à mettre fin à toutes les malentendus avant la date du 31 décembre 2008. Le mouvement Palipehutu Fnl s'était engagé de changer son nom conformément aux exigences de la constitution du Burundi mais aussi de passer immédiatement au rassemblement des combattants. De son côté, le Gouvernement s'était formellement engagé à libérer tous les prisonniers politiques et de guerre et d'accorder trente trois postes aux leaders du Mouvement. Malheureusement, la date butoir ci-haut mentionnée n'a pas été respectée.

En outre, les effets pervers du pullulement des armes dans les mains de la population se sont continuellement manifestés en multiples actes de banditismes à main armée, de meurtres et d'assassinats malgré la mise en place en Mai 2008 de la commission nationale de désarmement de la société civile qui est restée inactive jusqu'à la fin de l'année 2008.

Au point de vue politique, l'expulsion d'Alice Nzomukunda de la 1<sup>ère</sup> vice présidence de l'Assemblée nationale et de son parti Cndd-Fdd a eu des conséquences graves sur le fonctionnement de cette institution dont les activités sont restées bloquées jusqu'à la fin du mois de Mars. Les députés sont demeurés dans des disputes interminables et infructueuses qui ont décrédibilisé la noble institution. Aucune loi n'a été votée depuis l'ouverture des activités au début du mois de février 2008 jusqu'à la fin du mois de mars 2008.

Le remplacement de l'honorable Alice Nzomukunda au Bureau de l'Assemblée Nationale a justement perturbé les travaux de cette institution. Les députés des partis d'opposition tels le Cndd, le Frodebu, l'Uprona et les députés dits pro Radjabu ont refusé de siéger entraînant ainsi des difficultés d'atteindre le quorum au sein de l'Assemblée Nationale. Par la suite, le gouvernement prendra une décision des plus extrêmes, antidémocratique et illégale de radier purement et simplement 22 députés de l'Assemblée Nationale pour la simple raison que ces derniers avaient défroqué du parti au pouvoir et qu'ils étaient « gênants » à l'assemblée nationale.

Sur le plan judiciaire, le pays n'a pas non plus enregistré des progrès. Des professionnels de média, des défenseurs de droits humains et des opposants politiques ont été soit victimes des intimidations, soit des arrestations et même des emprisonnements arbitraires. Et malgré des pressions de la communauté internationale et nationale, ces prisonniers d'opinions sont demeurés privés de liberté dans la prison de Mpimba. Les nouveaux cas qui méritent une attention particulière concernent surtout Alexis Sinduhije, Président du parti Mouvement pour la solidarité et la démocratie MSD en instance d'agrément, Jean Claude Kavumbagu, Directeur de l'agence Net Presse et Rududura Juvénal, Vice président du Syndicat du

personnel non Magistrat. Ces cas démontrent une fois de plus que l'ingérence du Pouvoir Exécutif dans les affaires de la justice est une triste réalité dans ce pays.

Sur le plan socioprofessionnel, un phénomène nouveau consistant en l'intimidation, menace et violences de toute nature à l'endroit des enseignants s'est généralisé presque partout dans le pays. Des enseignantes ont été violées à Bubanza, d'autres ont été tués, d'autres ont subi des harcèlements de la part de certains administratifs et de leurs éduqués. Des leaders syndicaux dans des entreprises publiques et dans d'autres lieux professionnels ont été intimidés et parfois leurs contrats de travail ont été résiliés pour la simple raison que ces derniers avaient dévoilé des comportements de mauvaises gestions et de mauvaise gouvernance dont certains responsables du pays se sont rendus coupables.

Sur le plan économique, il y a eu une flambée des prix des produits de première nécessité faisant suite à des hausses successives des prix du carburant et à une conjoncture économique consécutive aux climats défavorables, à l'exiguïté des terres cultivables, à l'insécurité grandissante, à l'absence d'une politique économique cohérente, aux malversations économiques commises par les responsables au pouvoir et décriées, en vain, par des organisations de lutte contre ce fléau.

Il est important de rappeler à l'opinion nationale et internationale la réaction constructive des Evêques catholiques du Burundi réunis en province de Ngozi en date du 12 juin 2008. Dans un message sorti ce jour, ils ont notamment exprimé des préoccupations et des craintes appelant les autorités burundaises à être de véritables leaders mus par un vrai patriotisme et à manifester un amour sincère de la patrie et le sens du bien commun.

## II. La situation générale des droits humains au Burundi

### II.1. Situation des droits civils et politiques

Les droits les plus fondamentaux ont continué à être l'objet de graves violations au cours de la période sous analyse. Par rapport à l'année précédente, la situation s'est détériorée. Les cas d'atteinte au droit à la vie sont restés nombreux : au total 508 cas ont été répertoriés par la Ligue Iteka. Leurs auteurs sont restés presque invariablement les mêmes : le Palipehutu-Fnl, des éléments des Forces de Défense et de sécurité Nationale, des éléments de la Police nationale et des civils. Il y a eu plusieurs victimes de banditisme à main armée, des conflits fonciers et autres règlements de compte.

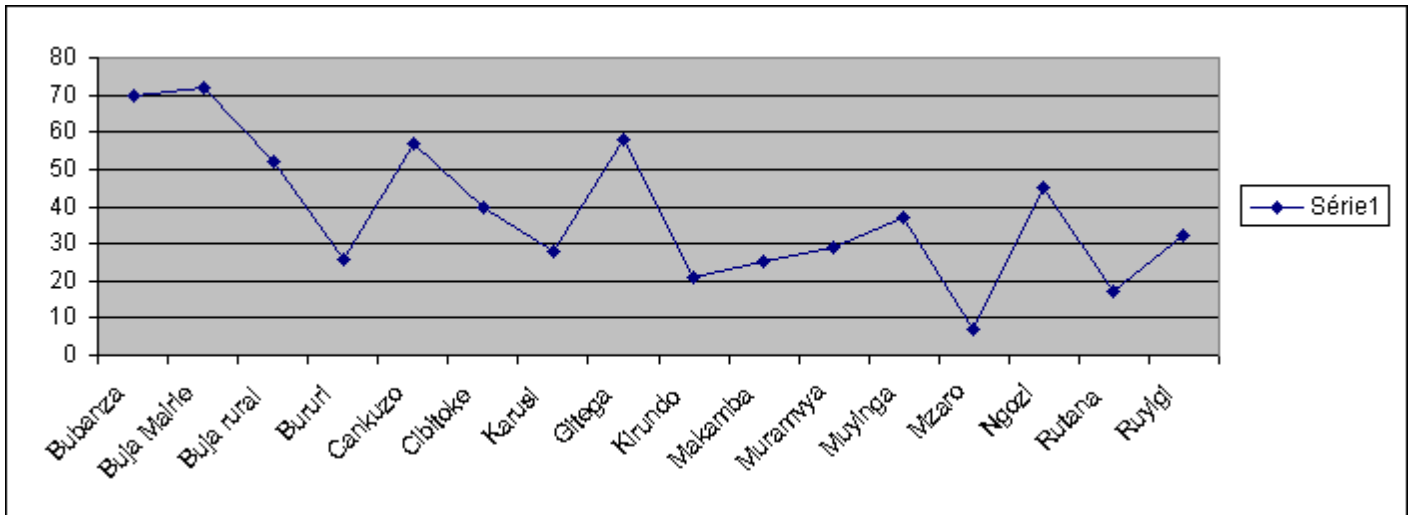
#### II.1.1. Droit à la vie et à la sécurité physique de sa personne

*Tableau 1 : Cas des atteintes au droit à la vie par province*

Province	Nombre de tués
Bubanza	70
Buja Mairie	72
Buja Rural	52
Bururi	26
Cankuzo	57
Cibitoke	40
Karusi	28
Gitega	58
Kirundo	21
Makamba	25
Muramvya	29
Muyinga	37
Mwaro	7

<b>Ngozi</b>	45
<b>Rutana</b>	17

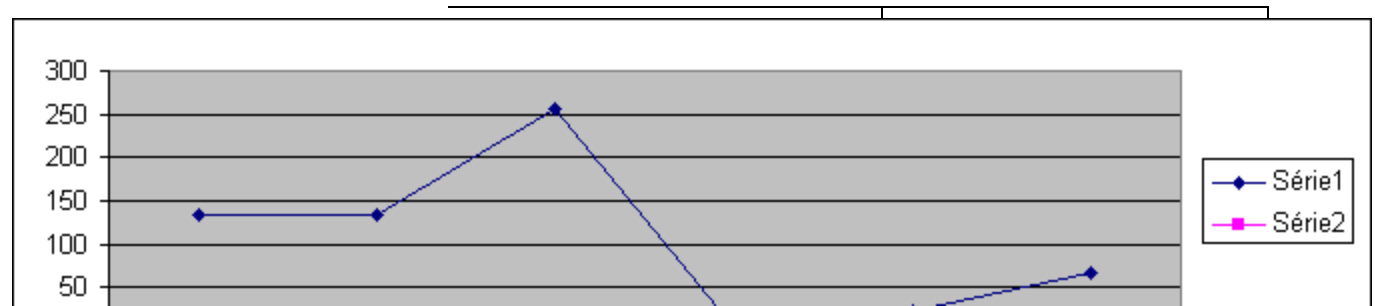
<b>Ruyigi</b>	32
<b>Total</b>	<b>616</b>



Le tableau et le graphique ci-dessus montrent que les provinces qui ont enregistré beaucoup de cas d'atteintes au droit à la vie sont celles où le mouvement Palipehutu-Fnl était plus actif notamment dans les provinces de Bujumbura rural, Mairie de Bujumbura, Bubanza et Cibitoke. Dans ces provinces, avec la reprise des hostilités entre le Gouvernement et le Palipehutu-Fnl, l'intensité et les violences des combats ont occasionné beaucoup de dégâts humains et matériels. Des responsables à la base et des personnes civiles soupçonnées d'être des présumés militants du Palipehutu-Fnl ont été assassinés par des ex-combattants du Cndd-Fdd actuellement démobilisés qui seraient des agents du Service National de Renseignement. Des militants du parti Cndd-Fdd ont été également des cibles privilégiés du mouvement Palipehutu-Fnl, beaucoup de responsables à la base ont été assassinés surtout dans les provinces ci-haut citées. D'autres provinces qui ont enregistré beaucoup de cas d'atteintes au droit à la vie sont notamment Gitega, Ngozi et Cankuzo où le motif des crimes demeure les conflits fonciers, le banditisme et le règlement de compte qui minent ces provinces.

**Tableau 2: Répartition des victimes d'assassinats et meurtres par types d'armes utilisées**

Total tués	N de tués à l'arme blanche	N des tués à la grenade	N des tués au fusil	N de tués par bombe	N de tués par empoisonnement	Instruments inconnus
616	135	133	256	2	22	68

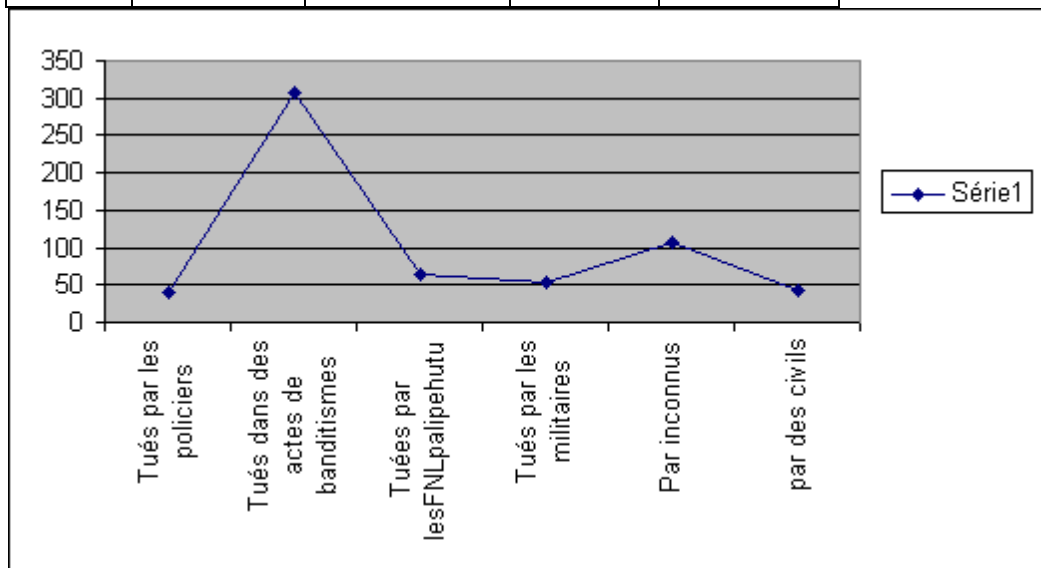


---

Les armes à feu ont été massivement utilisées dans les cas d'atteinte au droit à la vie. Ce qui démontre à suffisance qu'en plus de la reprise des hostilités entre le gouvernement et le mouvement Palipehutu-Fnl au mois d'avril 2008, la quantité d'armes dans la main de la population constitue un danger de taille si le gouvernement et les services habilités ne prennent pas des mesures nécessaires pour arrêter cette machine à tuer notamment en amenant les détenteurs illégaux des armes à feu à les remettre de gré où de force. Les armes blanches sont aussi souvent utilisées dans les actes de banditisme et de règlement de compte

**Tableau 3: Répartition des victimes d'assassinats et meurtres par catégories d'auteurs**

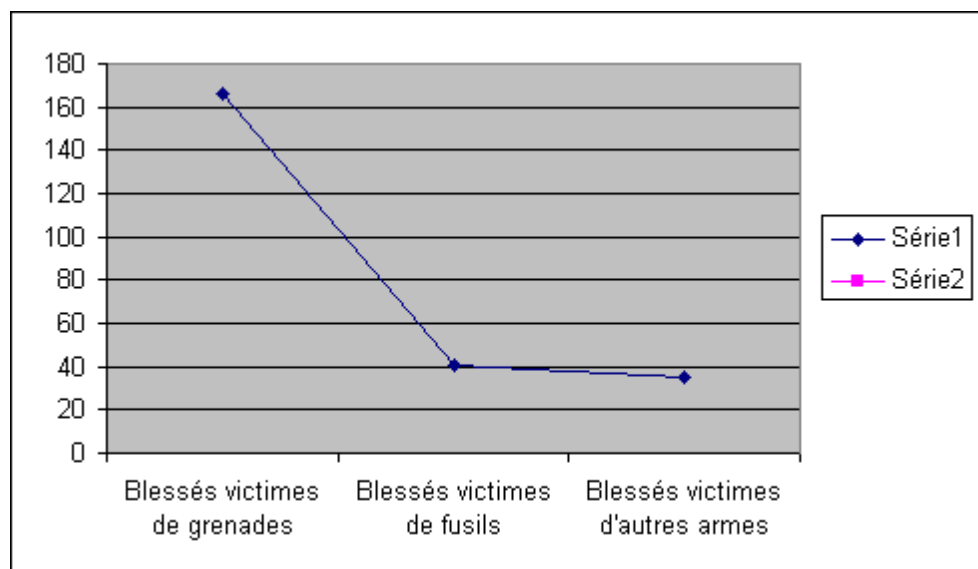
Total	Tuées par les policiers	Tuées dans des actes de banditisme	Tuées par les FNL	Tuées par les militaires
616	41	307	65	54



Nous nous rendons compte à travers ce schéma que les actes d'assassinats et meurtres occasionnés par des malfaiteurs inconnus restent très nombreux. Ils sont commis surtout lors des actes de banditisme à main armée. Pour juguler ce mal qui est devenu une calamité dans plusieurs localités du pays, il faut inévitablement retirer les armes à feu des mains de la population civile qui en utilise notamment soit pour des règlements de compte, soit pour soutirer les richesses d'autrui. L'arme à feu a été surnommée dans certains coins du pays « ntunonzane » c'est-à-dire littéralement « n'aie pas faim quand je suis à ta disposition ».

**Tableau 4 : Répartition des victimes des blessures graves par types d'armes utilisées**

Total blessés	Blessés de victimes de grenades	Blessés de victimes de fusils	Victimes d'autres armes
242	166	41	35



L'usage de grenades dans des actes de criminalité est devenu un drame dans ce pays. Des criminels vont jusqu'à lancer des grenades sur des personnes en pleine célébration de fête de mariage ou d'autres fêtes. A titre d'exemples, nous citerons les cas qui se sont déroulés en provinces de Gitega où une grenade a emporté une vingtaine de personnes et blessé une cinquantaine d'autres lorsque celles-ci étaient en pleine fête de mariage. Dans la même province, six personnes ont été tuées et une quarantaine d'autres grièvement blessées lorsque ces dernières étaient dans une fête de diplôme scolaire. La grenade devient une arme très efficace des malfaiteurs pour d'abord intimider avant de commettre leurs crimes mais aussi pour échapper à toute réaction des victimes.

**Tableau 5 : Evolution des cas d'atteinte au droit à la vie de 2006 à 2008**

<b>Année</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Nombre de cas d'atteinte au droit à la vie</b>	567	641	616

Les données régulièrement récoltées sur les violations du droit à la vie au cours de la période sous analyse montrent qu'il n'y a pas eu de progrès sensible par rapport aux deux années précédentes. Si on se réfère aux chiffres de ce tableau, on remarque que l'année 2008 se distingue aussi en matière du non respect du droit à la vie. Les provinces de Bujumbura rural, de Bujumbura Mairie et de Bubanza où la reprise des combats entre le Gouvernement et le Palipehutu-Fnl ont connues de lourds bilans d'atteintes au droit à la vie. L'insécurité grandissante s'est par la suite généralisée presque dans tout le pays.

#### **Quelques cas d'atteinte aux droits à la vie :**

Les cas que nous présentons ici ne sont donnés qu'à titre illustratif. En plus des crimes liés aux cas de vols, de règlements de compte, de conflits fonciers et d'autres mobiles non connus, nous avons également enregistré des cas de crimes liés simplement à l'appartenance politique où les adeptes du mouvement PALIPEHUTU-FNL et du parti au pouvoir le CNDD-FDD s'entretuent et se pourchassent impitoyablement quelque fois avec la complicité totale de l'autorité administrative et policière.

#### **Bubanza**

Dans la nuit du 7 au 8 janvier 2008, à 12 heures, sur la colline Rubira, à la 9<sup>ème</sup> avenue commune Mpanda, un élève du nom de Ndayisenga a été tué par un groupe de 4 personnes armées de fusils et non identifiées. Le motif de cette attaque serait une propriété foncière qu'il réclamait depuis 1975. L'affaire en justice sur ce sujet avait été jugée en sa faveur mais n'avait jamais été exécutée. Le chef de la famille victime a fui son ménage pour éviter d'être lui aussi assassiné.

En date du 14 janvier 2008, vers 16 heures, en commune Gihanga, sur une piste reliant la RN5 à la colline Ndava-Busongu, un taximan a été tué par son client à l'aide d'un pistolet. L'assassin a pris la moto et a fui. La victime a été enterrée par l'administration de Gihanga mais celle-ci n'a pas pu connaître l'identité de la victime.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier 2008, entre 20 et 22 heures, à la transversale 11, en commune Mpanda, le chef de colline Nyamabere M. Ndikumana et le chef de colline adjointe de la colline Rubira Maniravuga Scholastique ont été tués par un groupe de personnes armées. Les éléments du Fnl PALIPEHUTU ont été pointés du doigt. Les causes de ce double meurtre n'ont pas été élucidées. Les administratifs communaux de cette province ont parlé d'une chasse aux administratifs à la base par les éléments du Palipehutu-Fnl pour les ramener à adhérer à leur mouvement à défaut de collaborer avec eux.

Dans la nuit du 24 au 25 janvier 2008, à 18 heures, en zone Buringa, commune Gihanga, le chef de zone Buringa du nom de Pimapima a été tué devant sa maison par un groupe de 3 personnes armées de fusils. Selon l'administrateur de cette commune, les éléments du Palipehutu-Fnl ont été mis en cause, une autre source locale a parlé de règlement de compte. Des personnes auraient téléphoné quelques heures avant (16 heures) pour annoncer à la victime sa mort imminente.

Dans la nuit du 24 au 25 février 2008, des personnes armées de fusils et de grenades ont attaqué le domicile de l'administrateur de Rugazi, tuant 3 policiers de sa garde et blessant grièvement un autre policier et un civile. Ils ont aussi emporté 4 fusils de la garde de l'Administrateur. Les éléments du mouvement Palipehutu-Fnl ont été pointés du doigt.

Dans la nuit du 21 février 2008, une jeune femme prénommée Sabine a été assassinée à son domicile dans une attaque menée par des personnes armées qui seraient parmi les éléments dissidents du Fnl dans le site de rassemblement des ex-combattants des mouvements armés de Randa. Ces malfaiteurs ont également grièvement blessé 3 personnes qui venaient secourir la victime.

Dans la même nuit du 10 au 11 juillet 2008, deux voleurs ont été attrapés par la population à Nyamabere dans la même commune de Mpanda. Ils ont été battus et l'un des voleurs est mort sur le champ tandis que l'autre a été grièvement blessé.

Dans la nuit du lundi 28 juillet 08 vers 7 heures, un groupe de 3 personnes armées de fusils a attaqué un ménage sur la colline de Rugenge de la zone Butanuka en commune de Mpanda. Le chef de ménage a été assassiné tandis que sa femme a été grièvement blessée. Mais entre temps, la victime a aussi grièvement blessé un de ces malfaiteurs avant de mourir et ce dernier s'est fait soigner à l'hôpital de Bubanza. Ces malfaiteurs seraient des ex-combattants du FNL de Rwsa Agathon, car il a été constaté que le malfaiteur blessé était un ex-combattant qui se trouvait dans le site de Randa dans la commune de Mpanda.

Dans la nuit du 23 février 08, des personnes armées ont attaqué le domicile du chef de colline de Rushishi à Ntamba en commune de Musigati. Ils ont enlevé la fille du chef de colline, élève en 9ème au collège communal de Ntamba. Ils ont laissé un tract pour exiger une rançon en vue de la libération de cette fille. Le chef de colline Ruhishi serait accusé par le Fnl de les dénoncer auprès de l'administration et des services de renseignement. Pour prévenir contre toute attaque qui serait menée contre lui, ledit chef de colline Rushishi a préféré fuir son domicile.

Dans la nuit du 14 septembre 2008 sur la colline Kizina en commune Gihanga, un ménage a été attaqué vers 20h. Ils ont glissé une grenade à travers la fenêtre de la chambre à coucher,



qui a tué toute la famille : 3 personnes sont mortes sur place. On a parlé de règlement de compte.

En date du 18 septembre 2008, en zone de Musenyi, un vieillard qui écoutait son poste de radio devant sa maison a été tué au fusil par des inconnus. L'administration a parlé de règlement de compte. La victime était aussi accusée de sorcellerie par ses anciens voisins de Gako dans la même zone de Musenyi en commune Mpanda. A deux reprises, sa maison en construction avait été brûlée pour l'empêcher d'y retourner.

Pendant la nuit du 25 septembre 2008, en commune Musigati sur la colline Masare, un homme et sa femme se sont battus vers 21h. Ils ont piétiné sur leur enfant qui est mort sur place. L'enfant était âgé de 1 mois. Le chef de famille le nommé Donatien Sinzobakwira a été arrêté par la police.

Pendant la nuit du 12 octobre 2008, en commune Gihanga au village 4, Ntibarandeka Rémegie a été tué poignardé, chez lui, par des personnes armées de fusils, de couteaux et habillées en uniformes militaires. On a soupçonné des éléments du mouvement Fnl basés dans la forêt de la Rukoko. Les criminels avaient d'abord exigé de l'argent que leur victime n'avait pas pu avoir.

En date du 4 novembre 2008, vers 19h, Nyandwi Sixte a été poignardé, sur la colline Rugunga en commune Bubanza. Selon une source administrative, des personnes l'ont attaqué lorsqu'il venait des lieux d'aisance et l'ont sauvagement assassiné. D'après cette même source, Nyandwi était accusé d'avoir hébergé une personne accusée de sorcellerie.

Dans la matinée du 16 novembre 2008, le cadavre de Ndoricimpa Immaculée a été retrouvée à l'entrée de la position des combattants du mouvement Fnl de Rugazi. Elle avait été poignardée. On n'a pas pu identifier les auteurs du crime mais des soupçons pesaient sur les combattants du mouvement Fnl.

Dans la nuit du 17 novembre 2008, sur la colline Rubura en commune Mpanda, Rukeba Annicet a été tué à l'aide de couteau et de la machette par 5 personnes identifiées comme ses voisins. Il s'agissait de MM Ndizeye Pascal, Richard, Miburo Donatien, Manirambona Jean Paul et un 5<sup>ème</sup> qui a fui. Les 4 ont été arrêtés par la police de sécurité intérieure de Mpanda. La victime était accusée de sorcellerie. Les malfaiteurs présumés seraient des JPH (Jeunesse Patriote Hutu).

Dans la nuit du 17 novembre 2008, vers 22heure sur la colline Butanuka en commune Rugazi, le nommé Nduwimana a été tué par des inconnus. Selon une source administrative, les auteurs de ce meurtre seraient des dissidents du mouvement Fnl Palipehutu qui auraient opéré le coup avec la complicité de son demi-frère, un certain Lionel. Selon la même source policière, le mobile de cet assassinat était lié à un conflit foncier pourtant déjà réglé par le tribunal. Le présumé commanditaire de cette mort avait pris fuite et n'avait pas été appréhendé par la police.

En date du 21 novembre 2008, vers 16 heures, sur la colline Kagwema en commune Gihanga, un ex combattant démobilisé nommé Rudadi a blessé sa femme (vivant séparée de lui) avec une grenade. Le motif de cette barbarie serait que sa femme aurait refusé de coucher avec lui. Le criminel a été arrêté par la police de Gihanga.

Dans la nuit du 23 novembre 2008, vers 20 heures, sur la transversale 11 en commune Mpanda, colline Kinywanuma, un militaire du nom de Nyandwi gradé 1<sup>er</sup> sergent du 21<sup>e</sup> bataillon d'infanterie en congé a été tué par des combattants du mouvement Fnl. Ces derniers ont ensuite enlevé 2 personnes dont Mugabonihera François qui a été retrouvé mort sur la colline Rubira le lendemain. La 2<sup>ème</sup> personne enlevée a réussi à s'échapper. Les deux victimes, agents quittanciers communaux, étaient en conflit avec un officier Fnl depuis le 22 septembre 2008. Elles avaient été en conflits avec l'officier qui refusait de payer une quittance sur des produits qu'il transportait sur la Transversale 11.

### **Bujumbura Mairie**

En date du 2 janvier 2008, vers 9 heures, le prénommé Emmanuel alias Papilon, un membre influent du mouvement Palipehutu-Fnl a été tué au quartier Nkenga-Busoro où il habitait. Des personnes en tenu de sport l'ont trouvé chez lui et l'ont contraint de les suivre en lui disant qu'ils allaient lui donner des cotisations pour son mouvement le Fnl-Palipehutu. Les intrus l'ont conduit jusqu'au niveau de la localité appelé communément chez « Sebatutsi » situé dans le quartier Bihara. Dans cette localité, un groupe de personnes bien armées l'attendaient et l'ont criblé de balles. La victime est morte sur le champ et elle a été enterrée le lendemain. Le même jour de l'enterrement, le même groupe de tueurs est revenu et a tiré plusieurs coup de feu sur un certain David Nikiza alias Ngorane habitant la même commune au quartier Kajiji. La victime a échappé à la mort mais a été grièvement blessée au niveau du dos, de son épaule gauche et de son bras. Les sources provenant des victimes indiquaient que les tueurs provenaient des communes de Kamenge et Kinama. Un plan d'élimination progressive des responsables à la base du mouvement Fnl-Palipehutu aurait été pensé et mis en œuvre après le 31 décembre 2007, date butoir donnée au mouvement Palipehutu-Fnl pour rejoindre le mécanisme de vérification et de suivi des Accords de cessez-le-feu.

Dans la nuit du 13 Janvier 2008, vers 19h30 minutes, Donatien Hakizimana, un motard démobilisé a été assassiné par des gens qui seraient des éléments du Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwaswa au quartier Buhinyuza de la commune urbaine de Kinama, selon l'administration communale. Le corps de la victime a été retrouvé le lendemain dans un champ de riz non loin de la position de ces combattants.

Dans la journée du 18 janvier 2008, vers 16 h30 minutes, M. Jean Baptiste Ntirabanka, chef de quartier Teza de la commune urbaine de Kamenge a été assassiné par des personnes armées. Des sources locales ont indiqué que les présumés assassins seraient du mouvement Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwaswa. Ce meurtre serait intervenu dans le plan du mouvement Palipehutu-Fnl d'éliminer physiquement les administratifs à la base, membres du parti Cndd-Fdd.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 2008, vers 19h40 minutes, un certain Minani Emmanuel, membre actif du mouvement Palipehutu-Fnl a été assassiné et son fils Jospin blessé par balles à leur domicile à Kinama, quartier Ngozi à la 2<sup>ème</sup> avenue n°22. Selon des sources locales, il s'agirait de règlements de compte entre le parti au pouvoir et le mouvement Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwaswa. Des éléments du parti au pouvoir sont pointés du doigt.

Dans la nuit du 22 au 23 janvier 2008, vers minuit, Ngendabanka Timothée âgé de 52 ans et sa femme Frédiane Niyonkuru âgée de 30 ans ont été assassinés par des individus non

identifiés. Leur bébé d'une année 4 mois a été blessé par ces mêmes malfaiteurs. Le crime a été commis au domicile des victimes à Kamenge, quartier Teza, 11ème avenue N° 211. Selon les fils des victimes, leur famille est taxée d'appartenir au mouvement Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwasa.

Dans la soirée du 25 février 2008, vers 20 heures, trois militaires ont été tués et un autre grièvement blessé entre l'Avenue Nyanziki et l'Avenue de l'assainissement de la commune Gihosha. Leurs armes ont été aussi emportées par ces malfaiteurs. Selon les sources recueillies sur place, ces malfaiteurs étaient en tenues militaires et portaient des bérets verts. Après le forfait, ces criminels se sont repliés vers Gikungu. Les éléments du Palipehutu-Fnl ont été soupçonnés comme présumés auteurs du crime.

Dans la soirée du 8 mars 2008, une personne a été tuée au cours d'un vol à main armée commis dans le quartier de Kinanira I. Un groupe d'une quinzaine hommes armés et en uniformes militaires ont fait irruption dans un bar. Ils ont menacé les clients et vendeurs de leur donner tout ce qu'ils avaient sur eux, argent, téléphones mobiles. Après le coup, ils se sont dirigés vers les montagnes et au cours de leur fuite, ils ont tiré sur un employé de KK Security qui rentrait de son service. La population a soupçonné que ces bandits armés étaient des militaires se trouvant sur la position de Gikoto.

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 2008, vers minuit, un groupe de bandits armés de fusils a attaqué le ménage de Masabarakiza Lin situé à la 5ème avenue n° 1, en commune urbaine de Cibitoke. Ces bandits ont tiré sur le chef de ménage qui est mort sur le champ, avant de voler sa moto. Grâce à l'intervention de la police, la moto a été retrouvée la même nuit vers 4h35 et un des présumés criminels a été arrêté sur le pont « Kanyoni » séparant la commune urbaine de Ngagara à celle de Cibitoke en possession d'une grenade. Le présumé criminel a été emprisonné à la police judiciaire et transféré par la suite à la prison de Mpimba.

En date du 3 février 2008, un certain Jean-Berchmans Nurwaha, membre du conseil communal de Kanyosha, a été tué par des inconnus lorsqu'il rentrait chez lui vers 21 heures, au quartier Musama de la même commune. Des démobilisés du parti cnndd-fdd ont été soupçonnés d'être les présumés auteurs du meurtre.

Dans la nuit du 3 au 4 février 2008, une vingtaine d'hommes armés en uniformes militaires a attaqué 2 bistrotts situés respectivement au quartier Gitaramuka (Chez Hakiza) et au quartier Kinanira(Chez Gahungano) de la commune urbaine de Musaga. Pendant cette attaque, ils ont tué un travailleur du 1er bataillon des parachutistes, le nommé Zirambona, qui selon les témoins, avait reconnu certains des malfaiteurs. Ils ont aussi blessé un certain Samandari, sa femme et son enfant dans un dépôt de bière de la même localité. Ils ont également volé une somme importante d'argent et des téléphones mobiles.

Monsieur Ntabihari Ferdinand, directeur général des sports et des loisirs au ministère de la jeunesse burundais a été tué par des inconnus dans la soirée du 25 septembre 2008 chez lui à la deuxième avenue du quartier Gasekebuye en commune urbaine de Musaga. Il venait de garer sa voiture dans une parcelle d'un voisin. Au moment où il se dirigeait vers le portail de son domicile, deux grenades ont été lancées sur lui, l'un derrière et l'autre devant. Les voisins ont intervenu quand la victime avait déjà rendu l'âme et les criminels sont disparus sans faire aucun autre dégât.

En date du 30 septembre 2008, vers 11h30, un homme présumé coupable d'un vol d'une tente a été tué par balle devant l'habitation d'un député Manirakiza Côme située dans le quartier Mutanga nord en commune Gihosha. Selon les sources sur place, le policier criminel qui montait la garde chez cet honorable a tiré sur la victime et cette dernière est morte sur place. La police a arrêté le malfaiteur.

## **Bururi**

Dans la nuit du 29 février 2008, un des policiers qui montaient la garde à la prison de Bururi a abattu un prisonnier du nom Manirakiza Emmanuel qui tentait de s'évader. Le détenu a escaladé le mur de la clôture et quand il est tombé de l'autre côté du mur, le policier a tiré sur lui et il est mort sur le champ. Ce détenu était accusé d'avoir violé avec violence une fille de 18 ans. Le dossier était en cours d'instruction au parquet de Bururi. La direction pénitentiaire avait averti le parquet que la victime avait un problème mental. La victime a été enterrée en l'absence de sa famille.

Dans la soirée du 3 mars 2008, un certain Muhimbuko, fils de Bacanamwo a été assassiné à l'aide d'une corde et d'une machette sur la colline de Gisenyi dans la zone de Maramvya en commune Burambi. Pendant que les enquêtes préliminaires étaient en cours, le père de la victime s'est suicidé le lendemain de la mort de son fils. Quatre présumés auteurs ont été appréhendés, détenus au cachot du poste de la police de Burambi et transférés dans la prison de Bururi. Ils étaient des amis du petit frère de Muhimbuko. Le mobile du crime serait lié à un conflit foncier.

Dans la soirée du 21 mars 2008, un policier prénommé Gilbert a tiré à bout portant sur deux de ses collègues qui sont par la suite décédées au chef-lieu de la province Bururi. L'auteur du crime a été arrêté et détenu à la prison de Rumonge. Signalons que le criminel et ses victimes étaient dans la cantine en train de prendre des boissons alcoolisées. Les deux victimes étaient Ntiranyibagira Gilbert et Niyongabo Fidèle.

.En date du 11 août 2008, vers 21 heures, en zone Gatete, commune Rumonge, une femme nommée Mpajije a été assassinée par un militaire nommé Nahayo de la 510ème brigade basée à Buruhukiro, dans la même commune. Selon des sources administratives locales, le présumé criminel s'est chamaillé avec la victime, et celle-ci a tenté de fuir. Le militaire a alors tiré sur elle. Elle a été évacuée vers le centre de santé où elle a rendu l'âme quelques temps après. Le chef hiérarchique du présumé criminel a indiqué que celui-ci a été arrêté mais il aurait été relâché par après.

## Cankuzo

Dans la nuit du 23 au 24 mars 2008, sur la colline Mwiruzi de la commune de Mishiha, une femme du nom de Mpeberane, âgée de 60 ans, a été tuée à son domicile par des personnes qui n'ont pas été identifiées. Les mobiles de cet assassinat n'ont pas été élucidés.

En date du 9 septembre 2008, au parc national de la Ruvubu en commune Kigamba, Ndayirukiye Pontien, directeur de l'école primaire Shinge, à bord de moto, est tombé dans une embuscade tendue par des bandits armés. La victime a été dépouillée de tout ce qu'elle possédait. Les bandits l'ont ensuite tué et brûlé.

En date du 23 septembre 2008, sur la sous colline Bigunda, de la colline Munzenze en commune Mishiha, la population s'est fait justice en tuant par coups de bâtons Bucumi et Nzirubusa. Ces derniers étaient accusés de faire partie du groupe de bandits qui avaient volé de l'argent et des sacs de maïs la veille du 22 septembre 2008 sur la sous colline Masango de la colline Mishiha voisine de Munzenze. Le nommé Simbananiye Adolphe, originaire de la sous colline Makangara, commune Busumanyi, toujours en commune Mishiha a été également soupçonné de faire partie du même groupe de voleurs. Il a aussi été tabassé par cette population en colère et a failli aussi mourir. Il a été blessé un peu partout. Sa colonne vertébrale ainsi que ses côtes ont failli être cassées. Il a été hospitalisé et soigné à l'hôpital Cankuzo. Les criminels pourtant bien connus n'ont pas été inquiétés.

En date du 27 septembre 2008, vers 18h30, sur la colline et commune Gisagara, le nommé Muzehe âgé de plus de 70 ans et sa femme Yollande ont été tués à la grenade par un criminel non identifié. D'après certains de leurs voisins, l'auteur du crime serait un voisin bien connu qui aurait éliminé ce couple pour effacer des témoignages que celui-ci fournissait au sujet d'un conflit foncier bien précis du voisinage. L'affaire n'a pas connu de suite.

En date du 17 novembre 2008, Mme Ndikumana Adèle, épouse du procureur de la République à Cankuzo, Ntakarusho Barbatus, a été tuée chez elle. La victime était une jeune mariée et était âgée de 28 ans, comptable à l'inspection provinciale de l'enseignement de base de Cankuzo. Alors qu'elle rentrait au cours de cette avant midi fatidique de son service vers son domicile, elle est tombée dans un scénario bien préparé d'avance à l'intérieur de sa maison par un groupe de gens dont son domestique.

Elle a subi tous les malheurs possibles, des traitements inhumains et dégradants depuis toute la deuxième moitié de la journée jusqu'à ce qu'elle en succombe.

Son corps a été retrouvé tout nu dans un trottoir à quelques dizaines de mètres de son domicile, certaines parties du corps mutilées ( le sommet du mamelon imoko en kirundi, le nez, une partie de l'oreille coupés, les cheveux arrachés, les dents arrachés ...)

Quand la police a appris la nouvelle, elle est arrivée sur le lieu. Le domestique comme si rien n'était arrivé, faisait la propriété de la parcelle très calmement enlevant les jets de sangs qui étaient tombés. Par la suite, le domestique et quatre autres présumés seront appréhendés et détenus, trois d'entre eux avoueront le crime mais le véritable commanditaire restera inconnu jusqu'à la fin de l'année.

Ce meurtre a fait naître une tension au chef lieu de la province. L'opinion qui circulait faisait mention d'un crime politique dans lequel le Gouverneur serait impliqué. Le procureur en mission en province voisine de Ruyigi ne serait pas en bon terme avec le Gouverneur. Il est connu dans son milieu comme un homme très objectif et incorruptible qui avait toujours refusé des pressions politiques dans son métier. Un autre incident qui a inquiété les gens, c'est la présence physique du Gouverneur au moment de l'interrogatoire du domestique incriminé

au bureau de l'O.P.J. instructeur. Précisons que le domestique a été surpris avec une bague de la victime dans sa poche au moment de l'arrestation. Jusqu'à la fin de l'année, les présumés exécutants étaient encore dans les cachots de la police de sécurité intérieure et du parquet.

## **Cibitoke**

Dans la nuit du 25 au 26 février 2008, à la 7ème Transversale de la zone Cibitoke, en commune de Rugombo, un chauffeur du nom de Mahoro Kabwana a été assassiné à l'aide d'un pistolet par des personnes qui n'ont pas été identifiées. Un agent de police de la protection de l'environnement à Mugina, Manirakiza Richard, ainsi que deux autres personnes ont été arrêtés et incarcérés à la PSI de Cibitoke pour des raisons d'enquêtes. Des rumeurs circulaient comme quoi la victime serait un informateur des douaniers de Bujumbura et qu'elle espionnait un commerçant fraudeur le prénommé Eric de la 5ème transversale. C'est ce dernier qui aurait commandité le crime moyennant une somme de 300.000 Francs Burundais par le biais du présumé auteur du meurtre. Les trois présumés criminels seront par la suite blanchis et relaxés. Notons que le présumé commanditaire n'aurait jamais été inquiété.

Dans la nuit du 20 au 21 juillet 2008, Habimana Godefroid résidant dans le secteur de Mahande, zone Ngoma en commune de Murwi a été assassiné par des gens qui seraient des combattants du Palipehutu-Fnl au cours d'un vol à main armée perpétré sur des voisins de la victime. Celle-ci a été assassinée quant elle allait les secourir.

Dans la nuit du 19 au 20 septembre 2008, vers 23h30, sur la colline Gitera, zone Buhayira en commune Murwi, province Cibitoke, le dénommé Ntawutangagowe Mossi a été tué. Les présumés auteurs du crime seraient des combattants du Fnl Palipehutu qui seraient venus du site de pré-cantonement des combattants du palipehutu-Fnl d'agathon Rwaswa situé à Manege dans la zone et commune Murwi. Le mobile du crime serait lié au conflit foncier opposant la victime à un prénommé Damien. Ce serait ce dernier qui aurait commandité le crime et a été arrêté pour des raisons d'enquêtes.

La source policière sur place a indiqué que les 3 combattants ont été appréhendés par la police de Cibitoke en commune Murwi pour subir l'interrogatoire. L'administrateur communal de Murwi, Monsieur Girukwishaka Antoine a précisé à son tour que les malfaiteurs ont été dénoncés par un des leurs qui aurait refusé de participer dans le forfait.

Dans la matinée du 4 juillet 2008, vers 9 heures du matin, Gloriose Nduwimana âgée de 23 ans, originaire de la commune Muhanga a volontairement provoqué un avortement et a jeté son fœtus de 4 mois dans une toilette à la 5ème avenue n°5, en commune de Rugombo. L'auteure de l'infanticide a été détenue au cachot de la commune urbaine de Cibitoke. Quant au mobile de cet homicide volontaire, elle a affirmé qu'elle était physiquement et moralement menacée par cette grossesse.

## **Bujumbura rural**

En date du 27 janvier 2007 aux environs de 12h30 minutes, un commerçant de vaches qui se rendait au marché de la commune Mutambu a été tué par des personnes armées non identifiées. Selon l'Administrateur de la commune Mutambu Emmanuel Nkeshimana, cet homme a été abattu étant sur un taxi moto, mais le conducteur de la moto a pu échapper et a continué son chemin jusqu'à Karinzi, chef lieu de la commune Mutambu. La victime a été dépouillée de tout son argent et son téléphone portable.

Dans la soirée du 25 mars 2008, vers 19 heures 30 minutes, des personnes armées en tenues civiles ont attaqué un débit de boisson « chez Charlotte » situé tout près du poteau 35 en zone de Gatumba, commune Mutimbuzi. Ils ont surpris des clients qui étanchaient leur soif et les ont contraints à céder leurs téléphones mobiles et de l'argent. Ils ont lancé une grenade sur des personnes qui tentaient de fuir et en ont blessé cinq d'entre eux. Des militaires du camp Gatumba sont vite intervenus mais les criminels avaient déjà pris fuite. Malheureusement, les militaires en intervention auraient confondu un civil en état d'ébriété qui s'était caché dans une clôture en paille et lui auraient tiré dessus. Le civil est mort sur le champ. L'attaque a été attribuée à un groupe de voleurs habitant le même endroit dont deux d'entre eux avaient été arrêtés dans la nuit du vendredi le 21 mars 2008 en flagrant délit de vol chez un habitant surnommé « A » et où les mêmes voleurs avaient violé deux fillettes. Les deux criminels avaient été incarcérés au cachot de la police locale mais celle-ci avait déclaré lundi le 24 mars 2008 que les détenus s'étaient évadés. D'après les personnes interrogées sur place, la personne grièvement blessée à la grenade était la victime du vol et le chef du ménage des deux filles violées. Celui-ci serait accusé de poursuivre l'affaire en justice. Rappelons que le bar attaqué l'était pour la 5ème fois. La propriétaire du bar déclarait que les voleurs lui avaient déjà pris une somme d'argent de plus de 500.000Fbu. Elle avait décidé de déménager de cet endroit dans les plus brefs délais.

Une quarantaine de corps en état de décomposition avancée ont été inhumés mercredi 14 et jeudi 15 mai 2008 sur les sous collines Gisagwa et Kivomo, en commune Kabezi, province Bujumbura rural. Ces personnes avaient été tuées le 7 mai 2008 lors de violents affrontements entre les éléments de la Force de Défense Nationale (FDN) et les combattants du mouvement Palipehutu-Fnl d'Agathon Rwasa. D'après une personne qui avait participé à cette inhumation, les corps enterrés seraient ceux des combattants du mouvement et des militaires de la FDN. Il n'y aurait pas eu de victimes civiles sauf 2 personnes blessées par des balles perdues au chef-lieu de la commune, selon toujours la même source.

Dans la nuit du 12 septembre 2008, un certain Bugufi de la colline et commune Rutegama a été battu à mort par des gens qui seraient des Palipehutu Fnl. Ceux-ci l'accusaient de détourner une partie de leur ravitaillement. Selon l'administration en commune Isale, les voisins accusaient également la victime de vols sur pied.

En pleine journée du samedi 20 septembre 2008, le nommé Pascal Niyongabo, originaire de la commune urbaine de Kamenge et conducteur d'un taxi voiture, a été enlevé, sa voiture détournée par des personnes qui auraient été identifiées comme du mouvement Fnl Palipehutu. L'incident malheureux a eu lieu sur la colline Ruhinga, zone Rushubi en commune Isale. Le cadavre de la victime a été retrouvé sur la même colline de Ruhinga plus tard en date du 29 septembre 2008.

En date du 23 septembre 2008, en pleine journée, un militaire de la Fdn de la position Mugendo en commune Bugarama a tué par balle le nommé Nkinjarare Emmanuel de la même localité. Il accusait sa victime d'avoir refusé de puiser l'eau pour lui.

En date du 8 octobre 2008, Hakizimana Fabien originaire de la colline Mageyo en commune Mubimbi a été enlevé chez lui par des hommes armés, pendant la nuit. Il a été conduit vers la position des Fnl de Cabara dans la même zone de Mageyo où il a été torturé et blessé. Après deux jours de détention, il a été libéré moyennant une amende de 220.000Fbu. Hakizimana

Fabien dit qu'il était accusé d'avoir recruté des jeunes au profit du parti au pouvoir le Cnnd-Fdd.

En date du 11 novembre 2008, aux environs de 20h, M. Bahuwihaye Léonce, chef de secteur Migera en commune Kabezi a été tué . Les auteurs du crime au nombre de trois n'ont pas été identifiés mais étaient soupçonnés d'être des éléments du Fnl Palipehutu.

Dans la nuit de samedi le 15 novembre 2008 sur la colline Sororezo dans la commune Kanyosha, le nommé Mboyogo a poignardé un certain Amisi qui est mort sur le champ. C'était après une longue dispute. Juste après, des voisins sont intervenus et ont tabassé l'auteur du crime qui en est également mort

## **Gitega**

Dans la nuit du 5 au 6 Février 2008, sur la colline de Murenda en commune Makebukko, des malfaiteurs armés de machettes ont attaqué le domicile de la famille Vuruvuru. Ces malfaiteurs ont sérieusement battu le chef de ménage et ont ensuite décapité sa femme. Le chef de ménage grièvement blessé a été hospitalisé au centre de santé de Murenda et a pu voir sa vie sauve. Selon certaines sources locales, le mobile de ce meurtre serait lié aux conflits fonciers.

Dans la soirée du lundi 11 février 2008, vers 21 heures, au quartier vétérinaire du centre ville de Gitega, des personnes armées de fusils ont tué Cassien Mubereza et Vincent Ndikumashabo et ont blessé grièvement Jean-Bosco Nininahazwe (il en est devenu infirme) tous fonctionnaires de l'Etat œuvrant dans la ville de Gitega lors d'une attaque perpétrée dans un bar de la localité appartenant à Monsieur Marcel Seshahu. Les assassins non identifiés ont ensuite volé de l'argent et des téléphones mobiles avant de prendre le large. Les enquêtes policières n'ont pas abouti.

Dans la nuit du 18 au 19 février 2008, Kuraba Odette a été tuée à son domicile à Kirambi, en commune de Taba. Le crime aurait été commis par un certain Alphonse, le gendre de la victime. L'auteur de l'assassinat a lancé une grenade dans la maison de sa victime. Le mobile de ce crime serait lié à un conflit foncier. La police avait arrêté le présumé criminel, mais elle l'avait ensuite relâché sur demande de la famille de la victime pour des raisons de deuil. Au moment où les gens pensaient que la police allait de nouveau l'arrêter, ledit présumé n'aurait pas été inquiété.

Dans la soirée du 14 juillet 2008, une personne armée de fusil et en uniforme militaire s'est introduite dans une buvette de boisson de banane sur la colline de Bihonga, zone Mungwa, commune Gitega. Il a tué trois personnes dont le propriétaire de la buvette du nom de Nayoguhora Laurent. Lors de cette attaque, une autre personne, la nommée Budogoye Gervais, a été grièvement blessée et une somme d'argent a été également volée. La population de la localité a déploré la non intervention des militaires qui étaient non loin du lieu du crime.

Dans la nuit du 4 au 5 août 2008, vers 23 heures, sur la colline de Gwezamenyo en commune Makebukko, des personnes non identifiées ont tué à coup de machette un rapatrié. Un présumé



auteur a été arrêté et détenu dans un cachot de Gitega accusé d'avoir proféré des menaces à l'endroit de la victime au moment de son rapatriement.

Dans la soirée du 23 août 2008, un malfaiteur a lancé une grenade parmi les gens en pleine célébration du mariage sur la colline Rutegama, commune Gitega. Au cours de cette attaque, 15 personnes y ont laissé leur vie et quarante autres ont été blessées et hospitalisées dans différents hôpitaux de Gitega, de Mutoyi, de Muramvya et de Bujumbura. Le présumé auteur du nom de Ruberintwari Jean Marie, demi-frère du marié a été appréhendé, incarcéré à la police et transféré par la suite à la prison de Gitega. Le lendemain du crime, les membres des familles éprouvées et leurs voisins s'étaient rassemblés devant le camp policier où était détenu le présumé auteur réclamant la justice populaire.

Dans la nuit du 27 au 28 juillet 2008, un malfaiteur non identifié a lancé une grenade dans le ménage en fête à l'occasion du diplôme d'un de leurs enfants sur la colline Kibasi, commune Bugendana. Cette grenade a occasionné trois morts sur le champ et 42 blessés.

### **Karusi**

Dans la nuit du 17 juillet 2008, vers 19 heures 30 minutes, sur la colline Butamenwa, commune Nyabikere, une personne nommée Egide Nkuzwenabake, âgé de 22 ans, a été assassinée à l'aide d'une grosse pierre par Nzirubusa Athanase. Le mobile du crime serait lié à une affaire de dette. La victime aurait fabriqué des briques pour le compte de son bourreau présumé mais elle aurait refusé de lui remettre son argent. Le crime a été commis alors que les 2 personnes rentraient d'un bistrot. Le corps de la victime est resté sur le lieu du crime jusqu'au lendemain, aux environs de 13 heures alors que l'administration communale était toute proche. La police a interpellé 2 personnes suspectées d'être coauteurs du crime, mais le vrai présumé criminel avait pris le large.

Dans la nuit du 11 septembre 2008, à 19h30, sur la colline Mubaragaza de la colline Mutumba en province de Karuzi, un agent de la police d'un grade de 3<sup>ème</sup> classe AP3 Nduwimana Ferdinand a tué par coup de fusil Madame Manirambona. Alors qu'ils avaient passé la journée ensemble, AP3 Nduwimana et Mme Manirambona, fille-mère de 3 enfants ne se sont pas entendus en cours de chemin. Le policier tueur a ouvert le feu sur la victime et trois balles l'ont atteint, l'une à la tête, l'autre au cœur et la dernière au dos. Elle est morte sur le champ tandis que l'assassin qui a refusé de révéler les motifs du conflit a été arrêté et incarcéré.

En date du 24 septembre 2008 à 19h30, sur la colline Yagizo en commune Mutumba, province de Karuzi, un criminel inconnu a lancé une grenade dans un groupe de personnes qui se trouvaient dans un bar. 4 personnes sont mortes sur le champ, une autre est morte à l'hôpital tandis que 8 autres dont 3 ont été grièvement blessées et hospitalisées à l'hôpital de Buhiga. Trois suspects ont été arrêtés mais deux ont été relâchés le lendemain. Un démobilisé a été arrêté après qu'on ait trouvé une grenade dans ses habits.

En date du 23 novembre 2008, un vieux de plus de 70 ans répondant au nom de Gisiza a été assassiné sur la colline de Yagizo, commune Mutumba en province de Karuzi par la population de sa colline. La victime était accusée d'avoir caché un assassin qui avait tué cinq personnes et blessé une dizaine au mois d'octobre en usant d'une grenade lancée dans un bar

de la localité. A ce moment le fils de la victime avait été arrêté et incarcéré au cachot de la PSI Karusi . La victime a été tuée par coups de bâtons et jets de pierres et abandonnée dans un caféier. Les auteurs ont simultanément brûlé sa maison et celle de son fils emprisonné. Toute la population de la colline s'est levée comme un seul homme pour refuser que personne ne soit poursuivie en justice pour ce dossier car, sous argument que le vieillard était un sorcier. Aucun auteur n'aurait effectivement pas été appréhendé.

### **Kirundo**

Dans la soirée du 9 avril 2008, vers 19 heures 30 minutes, trois hommes en uniformes militaires et armés de fusils ont attaqué le domicile de Nikoyandemye Sylvestre, membre du parti Uprona, chef de secteur Ruhehe, zone Kigina, commune Bugabira. La victime rentrait du marché de Ngozi où elle avait vendu 10 vaches. Selon les voisins de la victime, ces criminels lui auraient volé une somme de 2 millions et un téléphone mobile. Selon les mêmes sources, les auteurs de ce crime seraient des militaires se trouvant sur la position de Ruhehe non loin du domicile de la victime. Deux jours après un des militaires auteurs présumés du crime a été pris en flagrant délit en possession d'un téléphone appartenant à la victime mais ce dernier s'est contenté de dire qu'il l'avait ramassé au moment de l'intervention et a été contraint de le remettre à la famille du disparu .L'affaire a été classé sans suite.

### **Makamba**

En date du 11 mars 2008, sur la sous colline Rutoke, zone Gasenyi commune Makamba, Biraduka est mort à l'hôpital de Makamba suite à un coup de marteau et d'un poignard qu' il avait reçu de son petit fils Ntarukundo, un démobilisé du Cnnd-fdd. La victime avait un conflit foncier avec son agresseur.

Dans la nuit du 9 au 10 août 2008, une femme a été assassinée à son domicile à Gatabo en commune Kayogoro. Elle a été poignardée et le mobile de ce crime serait un conflit foncier. En effet, ses bourreaux ont eu le soin de prendre à leur victime les copies de jugements d'un procès foncier que celle-ci avait gagnée.

### **Muyinga**

En date du 12 février 2008, vers 17 heures, sur la colline Tura, en commune Giteranyi, un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé Eric Toto a été tué par un groupe de militaires. La victime a été interceptée par 3 militaires qui l'ont contrainte de donner tout ce qu'elle avait. La personne a résisté et les présumés agresseurs l'ont rouée de coups de bottes et de crosses de fusils. Elle a succombé de ses blessures quelques heures plus tard. Ils ont alors emporté quelques pierres précieuses que la victime avait amené du gisement situé sur la colline Murama. Par la suite, 3 militaires de la position de Murama ont été appréhendés et incarcérés au cachot de la commune Giteranyi, condamnés par le conseil de guerre et transférés dans la prison de Muyinga

Dans la soirée du 27 Juillet 2008, sur la colline Rubande, commune Gasorwe, des personnes non identifiées se sont introduites dans la maison de Barakamfitye François. Ils l'ont

assassiné à l'aide d'un poignard pendant qu'il dormait. Des sources sur place disaient que la victime était accusée de sorcellerie. Le dossier a été classé sans suite.

Dans la nuit du 25 au 26 juillet 2008, un ancien chef de zone Gashoho a été assassiné à son domicile sis sur la colline Gishambu zone et commune Gashoho. La victime, Macumi Réverien, a été poignardée et il en est mort peu après. Le mobile du meurtre serait que la victime avait perçu des arriérés de plusieurs mois de salaires qu'on ne lui avait pas payés vers les derniers mois de son mandat et ces voleurs seraient venus pour lui soutirer cet argent.

Dans la soirée du 28 septembre 2008, sur la colline Higiwo en commune de Gasorwe des malfaiteurs non identifiés ont attaqué une femme nommée Barakamfitye. Ils l'ont poignardée avant de continuer leur chemin. Un bébé qu'elle portait a été aussi tué. Les sources locales ont indiqué que la victime avait des antécédents de conflits fonciers.

Dans la soirée du 30 novembre 2008, sur la colline Kobero en commune de Butihinda, une femme du nom de Miburo a été tuée dans un incendie criminel. Le malfaiteur non identifié a utilisé de l'essence pour commettre cet acte. La victime serait accusée de prostitution.

### **Ngozi**

Dans l'après-midi du 06 janvier 2008, vers 15 heures, dans un bistrot de la colline et zone Mugomera, Commune Ngozi, Sezirahiga Sudi, démobilisé, conducteur de taxi vélo a été assassiné à l'aide d'une bouteille de bière primus vide par son cousin Ngendakumana Bernard alias Rudagara, conducteur de taxi vélo de la même localité. La victime a succombé le même jour à 21 heures à l'hôpital de Ngozi où elle avait été évacuée. Le présumé auteur a été incarcéré au cachot de la Police judiciaire de Ngozi. Le mobile du crime n'a pas été identifié.

Dans la matinée du 16/01/2008, vers 11 heures et demi, au quartier Gabiro II du centre urbain de Ngozi, dans un boisement situé à 40 m de l'Ecole Primaire de Ngozi IV, un cadavre d'un jeune homme non identifié, dont l'âge se situait autour de 25 ans a été retrouvé suspendu sur un arbre. Les mobiles et les auteurs du meurtre n'ont pas été connus.

Dans la nuit du 24 au 25 janvier 2008, vers minuit, sur la Colline Gisagara, Commune Ngozi, Gicondo Sylvestre, âgé de 35ans, originaire de la Colline Gatozo, Commune Muhanga, Province Kayanza, veilleur de nuit à Camugani, a été assassiné à l'aide d'une matraque. Les auteurs du crime seraient des prostituées Jacqueline et Vanessa chez qui la victime seraient passée cette soirée fatidique pour acheter la boisson locale Isongo. Elles ont été emprisonnées à la prison de Ngozi mais Vanessa aurait réussi à s'évader de la prison quelques jours après.

Dans la nuit du 28 au 29 janvier 2008, vers minuit, sur la Colline Nyabikenke en Commune Nyamurenza, Ntagasigumwami Moïse, cultivateur âgé de 50 ans a été assassiné par un groupe de personnes parmi lesquelles figureraient ses deux voisins. Les deux présumés auteurs de l'assassinat ont été arrêtés , incarcérés au cachot communal de Nyamurenza et transférés à la prison de Ngozi, tandis que quatre autres présumés auteurs dont deux Rwandais ont pris le large. La victime venait de rentrer du Rwanda où elle avait passé la soirée et une somme de 100.000Fr\$ lui aurait été volée par ses bourreaux.

Dans la nuit du 4 au 5 février 2008, vers minuit, sur la colline Ruhongore, zone Mugomera, Commune Ngozi, le nommé Barampama Jean Berchmans, cultivateur, père de deux enfants a été assassiné à son domicile à l'aide d'une grenade. Quatre présumés auteurs de l'assassinat ont été arrêtés, incarcérés au cachot de la Police judiciaire et transféré dans la prison de Ngozi. Le motif de ce crime serait lié à un problème de conflits fonciers.

Dans la nuit du 20 au 21 février 2008, vers 22 heures, sur la Colline Ciri, zone et commune Kiremba, Ntahongendera Véronique , veuve et chef de ménage, âgée environ de 60 ans a été assassinée à son domicile à l' aide de poignards par des personnes non identifiées. Le cadavre a été retrouvé dans la matinée dans la maison de la victime. Les mobiles et les auteurs du crime n'ont pas été identifiés.

Dans la nuit du 20 février 2008, sur la colline Gatobo, zone Musasa, Commune Kiremba, un nommé Kagoye Pascal âgé de 35 ans a été tué à l'aide d'une machette lorsqu' il était entrain de voler dans les champs de pommes de terre de Bigirimana Corneille de la même localité, tandis que son coauteur Mvuyekure Emmanuel, grièvement blessé à la machette sur la tête et sur les jambes, a été conduit le lendemain matin à l'hôpital de Ngozi où il a été hospitalisé.

Dans la matinée du 24 février 2008, vers 8 heures, sur la colline Kinyami, commune et Province Ngozi, une tête d' un enfant de 12 ans décapité nommé Niyukuri, fils de Miburo Gérard et de Médiatrice a été retrouvée par les passants. En effet, l'enfant était porté disparu depuis le 12 Février 2008. Trois personnes présumées auteurs, tous cultivateurs, ont été arrêtés le même jour. Ils ont été incarcérés au cachot de la Police judiciaire de Ngozi. Les enquêtes ont prouvé la double responsabilité de Butama Jean, l'oncle de la victime, et de sa femme Ntahongenderaye Angèle qui avaient l'intention de récupérer les biens de l'orphelin. Les deux coupables ont été emprisonnés à Ngozi.

Dans la nuit du 5 Mars 2008 vers 22heures sur la colline Kanyami, commune et province Ngozi, Niyonzima âgé de 30 ans, père de deux enfants a été assassiné à son domicile par des gens en tenues militaires et armés de fusils. Sa femme grièvement blessée par balle, a été conduite à l'hôpital de Ngozi où elle a été soignée tandis qu'une somme d'argent dont le montant n'a pas été connu a été volée. A quelques mètres du domicile de la victime, un béret et cinq paires de tenues militaires ont été déterrés par la Police. Selon des sources policières, le crime aurait été commis par des éléments du Palipehutu-Fnl car une liste du comité provincial et communal de ce mouvement a été retrouvée à ce même endroit. Les

responsables provincial et communal du palipehutu Fnl auraient été appréhendés et relaxés par après.

Dans la nuit du 3 Mars 2008 vers 22heures sur la colline Remera, zone et commune Gashikanwa en province Ngozi, le commerçant Nahimana Gaspard a été assassiné à son domicile. La justice aurait mis la main sur deux de ses neveux qui ont par la suite été détenus dans la prison de Ngozi.

Dans la nuit du 6 Mars 2008 vers 20 heures sur la colline Kimena, zone et commune Kiremba en Province de Ngozi, deux personnes ont été assassinées et deux autres grièvement blessées dans une explosion de grenades lancées par des gens non identifiés. Habimana François est mort sur le champ et Kayobera a succombé à l'hôpital de Kiremba dans la matinée du 7/03/2008. Habiyambere Jean Baptiste et Nzeyimana Déo ont été grièvement blessés et hospitalisés à l'hôpital de Kiremba. Les quatre victimes avaient été surprises au cours du chemin lorsqu'elles rentraient à la maison en provenance du bistrot.

Dans la matinée du 10 Mars 2008 vers 8 heures, un cadavre d'un jeune homme non encore identifié a été retrouvé dans un boisement de la colline Cayi, zone Gakere, commune Kiremba, Province Ngozi.

Dans la matinée du 23 Mars 2008, un cadavre d'un homme non encore identifié a été retrouvé sur la colline Nzove, zone Buye, commune Mwumba, Province Ngozi. La victime était décapitée tandis que ses bras et jambes étaient amputés.

Dans la nuit du 25 au 26 mars 2008, vers 23 heures 30 minutes, deux détenus de la prison de Ngozi ont été tués par balles par la Police pénitentiaire lors qu'ils tentaient de s'évader. Les victimes nommées Ndayizeye Longin alias Kanuma , âgé de 29ans , originaire de la colline Mukoni en commune et Province Muyinga, arrêté le 17 Janvier 2007 et condamné à 20 ans de servitude pénale pour tentative d'assassinat et Arakaza Patrick , prévenu âgé de 29 ans , originaire de la colline Muhweza en Province Muramvya, arrêté le 27 Novembre 2007 pour meurtre du président de l'Amicale des musiciens du Burundi nommé Sosokeyi. Curieusement, le cadavre de ce dernier a été retrouvé amputé d'une de ses deux jambes. Cette mort a suscité beaucoup d'interrogations dans car les autorités pénitentiaires se seraient précipitées pour inhumer la victime à l'insu de sa famille. Cette affaire qui impliquerait un grand commerçant de Bujumbura reste une zone d'ombre et demeure au niveau du parquet de Ngozi.

Dans la nuit du 04 Avril 2008 vers 22heure, Ntakarutimana Pancrace, chef de colline Buhoro, zone Gatobo , commune Gashikanwa en Province de Ngozi a été assassiné à son domicile par un groupe de gens armés de fusils. Ces malfaiteurs ont ensuite volé son vélo. Selon des sources administratives sur place, un des voleurs criminels a été tué par ses compagnons au cour du partage du butin. Il était originaire de la colline Nini en zone et commune Gashikanwa tandis que deux autres ont été par la suite appréhendés et transférés à la prison de Ngozi.

Dans la soirée du 30 Juin 2008, cinq personnes des collines Cagura et Gitaramuka en commune Ruhororo sont mortes suite à une intoxication alimentaire. Les victimes avaient bu de la bière de banane intoxiquée chez le prénommé Longin au cours d'une fête de mariage sur la colline Cagura, secteur Kangoma. Les victimes sont Ntimpirangeza Joseph et son épouse Ngendahoruri Pascasie de la colline Cagura, secteur Kangoma ; Nkinakubayobe , fillette de 6 ans de la même localité ; Uwimana Kellia , fillette de 3 ans de la même localité et Kabanyegeye Libérate, une vieille de la colline Gitaramuka , secteur Rusunwe. Deux de ces cinq victimes sont mortes juste à leur arrivée à la maison tandis que trois autres sont décédées au centre de santé de Burasira. Une douzaine d'autres personnes ont été hospitalisées dans les différents hôpitaux de Ngozi.

Dans la nuit du 26 Juillet 2008 vers 21 heures, Ndarugirire Zéphyrin alias Mapengu, père de quatre enfants, résidant sur la colline Nyange, secteur Kabuga , zone Mihigo, commune Busiga, province Ngozi est mort décapité à l' aide des machettes par des gens non identifiés . La victime rentrait du bistrot où elle avait passé la soirée. Deux personnes soupçonnées d'avoir commis ce forfait ont été arrêtées le lendemain matin et ont été incarcérées au cachot communal à Mihigo

Dans la nuit du 19 septembre 2008, vers 21h au quartier Shikiro du centre urbain de Ngozi, sur le terrain de jeu de l'école primaire de Ngozi I, à 500 mètres de la cathédrale sainte Immaculée de Ngozi, un policier nommé Ninteretse Jean Claude a été tué par balle par des gens non identifiés. La victime a succombé juste à l'arrivée à l'hôpital de Ngozi où elle avait été évacuée. Ledit policier quittait le camp pour se rendre à son poste de travail.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre 2008 vers 21h au quartier Kigarama du centre urbain de Ngozi, dans un bistrot dénommé « carrefour des amis » Ndikumana Déo, militaire du 313<sup>ème</sup> bataillon commando de Ngozi ( camp Marangara) a été assassiné par balles par des gens non identifiés qui étaient armés de fusils et habillés en tenue policière. Des téléphones portables et une somme d'argent dont le montant n'a pas été connu ont été volés.

Dans la matinée du 1 octobre 2008 vers 3h sur la colline Nyagasebeyi, zone Musenyi, zone Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, Wakana Bernard et son épouse Bigirimana Célénie ont été assassinés à l'aide de grenade lancée à travers leur chambre à coucher. Un bébé d'une année et demie qui dormait avec ses parents a été miraculeusement sauvé. Le mobile de cet assassinat serait des conflits fonciers qui opposaient Wakana Bernard à sa voisine. Quatre personnes soupçonnées d'avoir commis ce crime ont été arrêtées et incarcérées dans le cachot de la police à Tangara. Par la suite, les malfaiteurs ont été transférés dans la prison de Mpimba.

## **Muramvya**

En date du 10 septembre 2008, la nommée Harerimana Giovannie, 33 ans et son enfant de 2 ans ont été tués à leur domicile. L'assassinat a eu lieu sur la colline Kabonobono, à 5 km du chef lieu de la commune Muramvya. C'est vers 23h que le mari de Giovannie a entendu un bruit à l'extérieur, il s'est réveillé. Arrivé au salon, il a immédiatement entendu une grenade lancée dans sa chambre à coucher, tuant sa femme et son enfant. Les voisins ont parlé d'un

problème de conflit foncier. C'est une localité où une grande famille se disputerait l'appartenance des propriétés foncières

Dans la nuit du 12 septembre 2008, vers 20h, sur la colline Rwatsinda, un certain Ciza Nestor, 45 ans, aurait été tué par le militaire Nsabiyumva Nestor de la position militaire de Rusarenda en commune Bukeye. Les deux hommes ( la victime et le militaire ) avaient partagé la bière presque toute la journée. En cours de route, le militaire a tiré sur la victime qui en est morte sur le champ. Lorsque la population est venue pour voir de quoi il s'agissait, le militaire a jeté son arme par terre et a pris le large. Faute de témoignages et de preuves, les témoins à charge auraient eu peur de témoigner, le militaire aurait été relaxé.

En date du 8 octobre 2008, vers 20h, un policier brigadier qui venait de suivre son stage de formation à l'école des brigadiers policiers ( EBPO) de Muramvya, a été tué sur la colline Cumba, colline Rutegama. Le policier est tombé dans une embuscade tendue par des inconnus qui ont déclenché une grande fusillade. Le policier est mort sur le champ. Deux jours après, un certain Jovin Arakaza a été attrapé avec le téléphone portable appartenant à la victime. Il a été emprisonné à la prison de Gitega.

En date du 30 octobre 2008, Mélance Rudebuye, 60 ans, de la colline Kivyeyi, commune Kiganda a été tué par grenade vers 21h30 à son domicile. L'auteur présumé serait un voisin avec qui la victime avait un conflit foncier. Le présumé a été appréhendé et a été conduit dans la prison de Muramvya.

En date du 18 novembre 2008, une femme veuve a été tuée par grenade sur la colline Gahaga, commune Bukeye. L'auteur du crime serait un militaire le nommé Manariyo Gérard qui selon les témoignages sur place avait l'habitude de venir au domicile de la victime mais que celle-ci la fuyait chaque fois. Ce jour fatidique, le criminel aurait demandé de faire les rapports sexuels que la veuve aurait refusés.

## **Rutana**

Dans la nuit du 23 au 24 mars 2008, sur la colline Gaseri, commune Rutana, province Rutana, le nommé Dodoye a été sauvagement assassiné à coups de couteau par des personnes qui n'ont pas été identifiées. La victime avait vendu du vin de banane, elle a rencontré les criminels alors qu'elle se rendait chez son ami pour régler sa dette. Les criminels ont mutilé les organes génitaux de leur victime avant de la poignarder au niveau de la tête. Les mobiles de cet assassinat restent inconnus.

## **Meurtres des Albinos en provinces Cankuzo, Muyinga et Ruyigi**

Un phénomène nouveau de chasse et de meurtres des personnes albinos a été observé dans certaines provinces du pays. A titre d'illustration :

En date du 22 septembre 2008, vers 23h sur la colline Muzenga de la commune Gihogazi en province de Karusi, M. Magaba, sa femme et son enfant albinos ont été attaqués par deux personnes inconnues armées de fusils alors qu'ils dormaient. Les criminels ont tué sur le champ la femme, ont blessé grièvement le mari qui a succombé après au centre de santé Rusamaza. Leur fils albinos a été enlevé par les deux assassins et son corps a été retrouvé dépourvu de membres inférieurs et supérieurs le 29 septembre 2008 dans un buisson à Nyanzi, une colline voisine de Muzenga. Les criminels n'ont pas été appréhendés.

Dans la nuit du 23 au 24 mars 2008, sur la colline Musemo, commune Mishiha en province de Cankuzo, une femme du nom de Mataratara Imelde, âgée de 50 ans, albinos, et veuve a été tuée sauvagement par le prénommé Corard de la même localité. La victime a été mutilée de ses membres supérieurs et inférieurs et rasée de ses cheveux à l'aide d'une lame de rasoir avant d'être jetée à 200 m de son domicile et tous les membres mutilés ont été emportés par les criminels. Le criminel emprisonné dans la prison de Ruyigi aurait été condamné à perpétuité.

Deux albinos Harerimana Viola 16ans et Nyamuhana Daniel ont été tués en province de Ruyigi respectivement en dates des 6 et 29 septembre 2008. La première victime vivait sur la colline Nyamitukwe, zone Muhwazi en commune Nyabitsinda en province Ruyigi. Les présumés auteurs du crime ont été surpris en flagrant délit lorsqu'ils allaient déterrer le corps de la victime au cimetière. La deuxième a été tuée chez elle sur la colline Bweru sous colline Kurushwahunga en zone Mubavu et commune Bweru. Les malfaiteurs non identifiés ont emporté avec eux les membres inférieurs et supérieurs de la victime ainsi que son sexe.

En date du 15 Novembre, sur la colline Rugongo en commune Kinyinya, province Ruyigi, un groupe de personnes armées de fusils et de machettes ont tué la nommée Ciza, une enfant albinos de 6 ans. Avant de prendre fuite, les criminels ont pris le soin d'emporter avec eux la tête et les membres inférieurs et supérieurs de leur victime.

Dans la nuit du 29 au 30 décembre 2008, vers 21 heures, sur la sous colline Gikonko, colline Muzenze en commune Mishiha, province Cankuzo, un enfant albinos du nom de Bivugire âgé de 8ans a été tué par des personnes qui ont été identifiées dont un certain Hakizimana Jean Bosco pris en flagrant délit et Manirakiza Elie attrapé le lendemain par la population qui l'a malheureusement lynché. Un autre présumé auteur du nom de Ndeberaho a failli être tué par la population si la police n'avait été sur les lieux à temps. Les criminels appréhendés se sont par la suite évadés du cachot de la police de sécurité intérieure de Mishiha.

Dans la nuit du 05 Décembre 2008, le militaire du nom de Kiragendanwa Michel du camp Tenga II en congé sur la colline Bunyererere en commune de Gisagara de la province Cankuzo a été tué par la population de la colline Twinkwavu, commune Cendajuru. Selon des sources sur place, ledit militaire était à la chasse d'un enfant albinos de deux ans. Il a été surpris en flagrant délit en possession d'une machette au domicile du père de l'enfant, un



certain Alphonse qui a d'ailleurs été blessé au bras par le criminel malheureusement lynché par la population.

Selon une croyance répandue, les os des albinos seraient recherchés et vendus cher en République Unie de Tanzanie pour des pratiques obscurantistes. Se sentant en insécurité, les albinos ont fui vers des centres urbains à la recherche de leur sécurité surtout en province de Ruyigi et de Kirundo. Le phénomène est grave et mérite une attention particulière de la part de l'Etat burundais.

### **Des cas d'infanticide**

En date du 20 Octobre 2008 à Mitakataka en commune Bubanza, Riziki, une fille de 17 ans, membre du mouvement Fnl en congé a mis au monde un enfant et l'a jeté dans une latrine, elle a par la suite été arrêtée par la police à Bubanza.

Dans la soirée du 24 septembre 2008, sur la colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, la nommée Nshimirimana Doselle, âgée de 14 ans, écolière à l'école primaire Gisanze I, a mis au monde un bébé et l'a étranglé avant de le jeter dans la toilette. L'enfant a trompé la vigilance de sa mère qui n'était pas en bonne santé cette soirée là. Elle a fait semblant d'aller à la toilette. La mère a été informée plus tard de ce qui venait de se passer. Elle a alerté les autorités locales, l'entourage et la police. La fille mère a été transportée au centre de santé de Gisanze. Après les soins, elle a été arrêtée par la police judiciaire qui a vite confectionné un dossier y relatif

### **Assassinat d'une expatriée de l'ONG « Action contre la faim ACF » en province de Ruyigi**

En date du 31 décembre 2007, vers 19h30, un véhicule de l'ONG Action contre la Faim (ACF) a essuyé des tirs nourris au centre ville de la province Ruyigi dans le quartier Sanzu. A bord de ce véhicule se trouvaient trois expatriées de cette ONG internationale et deux burundaises qui s'étaient jointes à elles pour célébrer ensemble la fin de l'année 2007 et le début de l'année 2008.

Au cours de cette attaque, une des expatriées Agnès, une ressortissante française est morte tandis qu'une autre a été grièvement blessée et évacuée en Afrique du Sud pour des soins intensifs. Les deux burundaises ont survécu de cette attaque criminelle dont les auteurs n'ont pas été identifiés. Par la suite, l'ONG concernée a suspendu ses activités sur tout le territoire burundais pour exiger du gouvernement burundais l'identification des auteurs du crime et plus de sécurité pour son travail quotidien.

Aussitôt après, des démarches ont été entreprises pour retrouver les criminels. Dès le départ, une commission a été mise sur pied en vue de prendre en main la situation. Elle était composée du gouverneur de province Moïse Bucumi, du commissaire provincial Gaspard Ndikiminwe, du procureur de la République Charles Ngendakumana et d'un responsable des services de renseignement à Ruyigi.

Selon les trois premiers, la commission a commencé son travail sous une grande pression orchestrée par des autorités politiques haut placées. Les membres de la commission réunis se sont mis à réfléchir sur des pistes éventuelles à entreprendre pour retrouver les criminels, avons-nous appris de certains d'entre eux dont le gouverneur lui-même.

Les hypothèses suivantes avaient été retenues :

1. Il existerait un conflit interne au sein de l'ONG –ACF qui aurait entraîné que certains des travailleurs soient chassés de leur travail. Malgré que l'hypothèse n'ait pas été confirmée par le chef de bureau, l'expatriée Pauline, elle-même rescapée de l'attaque, la commission d'enquête a préféré mettre aux arrêts un certain Mbaririnda Stanislas, un ancien chauffeur de l'ONG chassé du service et un certain Maudeste Muninahe. Celui-ci pour avoir postulé en vain à un poste au sein de l'ONG et pour s'être lamenté de ne l'avoir pas obtenu, nous a confié le gouverneur.
2. Une parmi les deux burundaises qui étaient dans le véhicule attaqué aurait organisé un complot. La commission décida d'appréhender une des deux burundaises rescapées Mme Florence Sindayigaya et son mari Richard Gahungura pourtant au service ( Maison Shalom) pendant l'incident.
3. La maison Shalom serait en conflit avec l'ONG à cause d'un projet en rapport avec la lutte contre le SIDA que les deux ONGs discuteraient. Malgré que cette hypothèse ait été reniée par la présidente de « Maison Shalom » Marguerite Barankitse, celle-ci a comparu devant le procureur général près la cour d'appel de Gitega pour témoigner de ce qu'elle connaîtrait de cette attaque.

Par la suite, la commission d'enquête a décidé d'organiser une fouille perquisition dans le quartier Sanzu où a eu lieu le crime. Dans la matinée du 3 janvier 2008, un imposant contingent de policiers a été déployé pour encercler tout le quartier et très tôt le matin, personne n'avait le droit de sortir de sa maison. Alors que le procureur avait signé un mandat de perquisition systématique de toutes les maisons, les policiers se contenteront de cibler quelques familles. Dès les premiers instants de la fouille, ils suivront une liste préétablie des familles à fouiller.

Les investigations de la Ligue Iteka sur place ont démontré bel et bien que la fouille n'a pas eu lieu ou était superficielle et négligée dans certaines familles alors qu'elle était approfondie dans d'autres. Ce qui a occasionné des tensions ethniques du fait que les armes saisies ont été exclusivement retrouvées dans des familles Tutsi alors qu'une opinion circulait en disant que des familles Hutu détenaient également des armes dans leurs maisons. Ensuite parce que le quartier fouillé est majoritairement tutsi, au moment où le quartier Gasanda, voisin et majoritairement Hutu n'avait pas à cette instant même été fouillé.

Précisons que 7 fusils et 14 grenades ont été retrouvés dans ces familles fouillées.

La commission décida de ne pas appréhender les détenteurs de ces armes à l'exception d'une veuve Mme Clavera Ntakarutimana, une assistante sociale dans la Maison Shalom, chez qui la police dira y avoir retrouvé un fusil utilisé dans de courts délais. Sur place cependant, l'on apprendra que cette version n'était pas vraie puisqu'un groupe de gens dont le procureur de la République dans la province affirmera avoir décelé à l'intérieur du canon du fusil suspecté, à l'aide d'une loupe, des saletés et des toiles d'araignée.

Notre interlocuteur regrettera en plus le fait que les armes des policiers de la garde du commissaire provincial adjoint de la police de sécurité intérieure à Ruyigi habitant à quelques mètres du lieu du crime n'aient pas été inspectés comme le procureur de la République l'avait recommandé ; en plus que les mêmes policiers étaient suspectés par l'opinion locale à Ruyigi comme pouvant être responsables du meurtre en question.

En date du 4 janvier 2008, le procureur général près la cour d'appel de Gitega décida de prendre l'affaire en main et destitua la commission d'enquête non habilitée et sans compétence judiciaire pour faire de telles enquêtes judiciaires. Il recommandera dès les premiers instants d'appréhender toutes les 14 personnes surprises pendant la fouille de possession illégale d'armes et de les transférer d'urgence dans la prison centrale de Gitega. Ces dernières se sont retrouvées ensemble avec les 4 autres présumés accusés d'assassinat dans les circonstances déjà ci-haut décrites. Par la suite les détenus seront tous relaxés mais deux d'entre eux seront ré arrêtés. Une équipe d'enquêteurs de France sont arrivés à Ruyigi et auraient emporté avec eux une arme suspectée pour contrôle et inspection. On apprendra par après à travers les médias que les pistes des assassins allaient être retrouvées et que l'ONG concernée par le dossier exprimait sa satisfaction sur le travail effectué par les enquêteurs burundais.

### **I.1.2. Le droit de ne pas être soumis à la torture, peine ou traitement cruels, inhumains ou dégradants.**

Les cas de torture sont restés nombreux et toujours non réprimés. En effet, malgré le fait que le Burundi a ratifié la Convention contre la Torture, la loi burundaise contient toujours de lacunes quant à la répression de cet acte. Cette situation cristallise le phénomène de torture. En effet, 334 cas de tortures ont été identifiés au cours de cette année 2008 mais ce chiffre est loin de refléter la réalité car bon nombre d'actes de tortures ne sont pas rapportés. Par ailleurs, ce qui reste grave c'est cet état systématique d'impunité. Les exemples ci-dessous résument cette triste réalité :

**Tableau 6 : répartition des cas de torture par catégories d'auteurs**

<b>Total torture</b>	<b>Victimes de tortures de policiers</b>	<b>Victimes de tortures des militaires</b>	<b>Victimes de tortures des administratifs</b>
334	243	31	60

Les données montrent une forte proportion des actes perpétrés par les policiers par rapport aux autres catégories. Cette situation peut s'expliquer par l'insuffisance de formation pour ce corps dont le besoin de professionnalisation se fait toujours sentir. En effet, avec la restructuration de ce corps, la provenance diversifiée, les niveaux de formation et de discipline différents, des comportements déviants ne pouvaient que se multiplier.

**Tableau 7 : Evolution du phénomène de torture de 2006 -2008**

<b>Année</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Total	573	537	334

La pratique de la torture et de traitements inhumains ou dégradants reste toujours une triste réalité et la situation ne s'améliore pas malgré la pression des défenseurs des droits de l'homme. Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la situation de 2006 à 2008. Les policiers restent des grands tortionnaires et ils sont rarement inquiétés pour leurs actes et la nullité qui devrait frapper les aveux extorqués par la torture a été rarement prononcée.

## Quelques cas d'illustrations

Un chauffeur au Ministère de l'éducation nationale nommé Ahmed Manariyo a été torturé dimanche le 3 février 2008 par des policiers de la position de la police de sécurité intérieure qui se trouvaient dans les enceintes de l'église adventiste de la commune urbaine de Cibitoke. Selon les sources sur place, la victime aurait fait un bras de fer et aurait aussi refusé de répondre aux policiers qui étaient à la recherche d'un groupe de malfaiteurs. Ahmed a subi plusieurs coups de bâton sur la tête avant d'être acheminé au chef lieu de la commune Kinama pour y être incarcéré mais n'avait pas été reçu à cause de son état de santé qui était mauvais. Les auteurs de ce forfait n'ont pas été appréhendés

Un étudiant de l'Université publique de Bujumbura a été torturé par certains éléments des Forces de l'ordre qui assuraient la sécurité au campus universitaire de Mutanga en Mairie de Bujumbura. C'était dans la nuit du 22 mars 08 vers 2 heures du matin quand la Victime, Niyonzima Eloge, étudiant en 4eme Année à l'Institut Pédagogique Appliqué, venait de préparer avec ses amis son examen de linguistique qu'il devait présenter le lendemain le 23 Mars. Il aurait été arrêté en cours de route vers sa chambre par un groupe de policiers dont Ngendakumana Lewis et Havyarimana, tous sous brigadiers, qui l'auraient sérieusement battu. Ils l'accusaient de tous les maux : voleur, promoteur de grèves..., tandis que la victime essayait de leur expliquer qu'il n'était pour rien de toutes les accusations, montrant même tous les documents qu'il avait sur lui : carte de restauration, notes de cours de linguistique,... pour leur faire comprendre qu'il était innocent et qu'il ne venait pas de l'extérieur du campus comme ses agresseurs voulaient le lui faire comprendre.

Après une brève discussion, ils auraient amené leur victime sur leur poste de commandement qui se trouvait derrière le restaurant universitaire du campus Mutanga où ils l'auraient sérieusement battu et insulté. Après, quand ils auraient vu que leur victime était dans un état critique, ils l'auraient conduite à l'hôpital universitaire de Kamenge.

Eloge a porté plainte chez le Directeur- Adjoint de la Régie des œuvres universitaires chargé de la sécurité mais rien n'aurait été fait pour traduire en justice les présumés tortionnaires ou tout au moins pour les punir administrativement.

En date du 4/10/2008, en province de Cankuzo, commune Cankuzo, Ndindiyahaga Martin est mort. Selon des sources sur place, la victime serait morte suite à des tortures lui infligés par un policier nommé Havugimana Isaac sur la position de Minyare. La victime était accusée de s'être battue avec un voisin qui a porté plainte. Elle est morte des coups de bâtons reçus. Le tortionnaire a été appréhendé mais relâché par la suite par complicité du chef de poste de la police de sécurité intérieure à Cankuzo.

### **II.1.3. Une justice instrumentalisée :**

#### **a) Harcèlements judiciaires vis-à-vis des membres de la société civile**

Quatre personnes membres de la société civile ont comparu lundi le 18 et mardi le 19 août 2008 au parquet de la mairie de Bujumbura. Il s'agit de Jean-Marie Vianney Kavumbagu, ex-président de la Ligue Iteka, Joseph Mujiji, assistant de la secrétaire exécutive de la Ligue Iteka qui ont comparu lundi, et Chantal Niyokindi, secrétaire exécutive de la Ligue Iteka et Willy Nindorera qui travaille pour le compte de International Crisis Group qui ont comparu mardi le 19 août 2008.

Le motif de ces convocations n'était pas clair. Les personnes convoquées pensaient que leur comparution était en relation avec les informations diffusées sur radio REMA FM le 23 juillet 2008, et impliquant 2 personnes membres du personnel de la Ligue Iteka dans un plan de manipulation pour faire incriminer le chef d'Etat Major adjoint de la Force de défense nationale et le patron du service national des renseignements.

Toutefois, elles ont été surprises d'avoir à répondre également dans un dossier concernant une plainte du chef de cabinet du Président de la République, M. Melchior Wagara, contre la radio RPA du 30 janvier 2008. L'information diffusée par la RPA parlait d'une réunion qu'aurait tenue M. Wagara avec des démobilisés en vue d'éliminer physiquement certains opposants politiques.

Rappelons que la Ligue Iteka a publié le 14 août 2008 un communiqué de presse dans lequel elle a formellement démenti ces allégations mensongères, et a dénoncé des manœuvres de déstabilisation de la société civile à travers ces convocations au parquet.

#### **b) Des emprisonnements arbitraires**

La norme nationale et internationale reconnaît que l'emprisonnement est une exception et que la liberté est le principe. Les cas suivants prouvent à suffisance que ces principes ne sont pas encore une réalité au Burundi.

En date du 11 septembre 2008, le directeur de l'agence Net presse M. Jean Claude Vianney Kavumbagu a été conduit à la prison centrale de Mpimba accusé d'avoir écrit un article au conditionnel qui parlait de l'enveloppe (équivalent à cent millions de franc burundais) du Président de la République pour son voyage en Chine lors de l'ouverture des jeux olympiques de Pékin. L'article s'appuyait sur des sources du secrétariat général du gouvernement. Le secrétaire général du Gouvernement Mr Nzobonariba Philippe a porté plainte en disant que le directeur de l'agence avait menti et qu'il devait parler plutôt de cinquante millions de franc burundais.

Le vice président du syndicat du personnel non magistrat M. Rududura a été conduit à la prison de Mpimba en date du 15.9.2008 accusé d'avoir déclaré sur la télévision Renaissance FM que des pots de vin sont demandés au Ministère de la justice pour d'acquérir une embauche.

Le président du Mouvement pour la sécurité et la démocratie MSD, non encore agréé pour des raisons politiques, a été arrêté le 3 novembre 2008 et conduit à Mpimba le 11 novembre 2008 pour avoir organisé une réunion dans la permanence de son parti. Ce motif sera changé et le Parquet de la République en Mairie de Bujumbura l'accusera d'avoir injurié le président de la République et attenté à la sécurité de l'Etat.

Les trois prisonniers d'opinions croupiront jusqu'à la fin de l'année dans la Prison centrale de Mpimba malgré les pressions et des dénonciations venues de partout, à l'intérieur comme à l'extérieur du Burundi appelant le gouvernement du Burundi et les instances judiciaires à les libérer sans conditions.

#### **II.1.4. Situation des libertés publiques au Burundi**

La liberté d'expression est un pilier de la démocratie. Le processus électoral de 2005 a abouti à la mise en place des institutions démocratiquement élues, résultat d'une volonté et de l'expression populaires. Les élections libres et transparentes constituent certes une expression politique. Néanmoins, ce droit politique et en même temps devoir civique ne peut être réellement exercé que dans un contexte où les autres droits corollaires sont exercés. Dans un contexte de pluralité politique et d'opinions, les citoyens ont droit d'adhérer librement à un parti ou une autre organisation de leur choix, se réunir en respectant les prescrits de la loi. Ils ont aussi le droit de s'exprimer publiquement sur la gestion de la chose publique, sans craindre des représailles de la part des dirigeants. Concernant la presse, celle-ci ne doit pas connaître des interférences et des injonctions dans sa mission de former et d'informer. Néanmoins, elle doit travailler dans le strict respect de la loi. Le journaliste doit travailler dans le respect de l'éthique et de la déontologie qui le lie directement à son métier.

La période qui a suivi la mise en place des institutions démocratiquement élues en 2005 a montré que la liberté d'expression, bien que garantie par la législation burundaise<sup>1</sup> en conformité avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 19, est un droit dont l'exercice rencontre des fois des résistances. Des journalistes ont été incarcérés, certains défenseurs des droits de l'homme ont été intimidés et quelques personnalités de l'opposition ont été arrêtées en 2006.

La Ligue Iteka, avec l'appui financier de l'Union Européenne, a décidé de faire un monitoring sur les atteintes en matière de liberté d'expression avec le début de l'année 2007. L'observation est un des aspects de la promotion de la liberté d'expression. L'objectif global étant que la liberté d'expression soit effective au Burundi.

Les libertés prises en compte sont la liberté de la presse, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion et d'association, la liberté syndicale qui est en soit une forme d'exercice de la liberté d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion.

---

<sup>1</sup> Article 31 de la Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005

## **Les victimes:**

De l'analyse de la situation des libertés au cours du premier semestre 2008, il ressort que la plupart des cas de violations sont liés soit à l'appartenance aux organisations politiques, soit à l'exercice du droit à la liberté de réunion et d'association, mais aussi au fait d'avoir exprimé une opinion contraire aux intérêts ou convictions de l'auteur de la violation. Dans une certaine mesure, les organes de presse et les professionnels de médias ont été aussi quelque peu inquiétés. En dernier lieu, quelques cas de violations liés à la liberté de culte ont été aussi enregistrés.

## **Les auteurs**

Comme dans les rapports précédents de l'année 2007, les auteurs ont été regroupés dans les catégories suivantes:

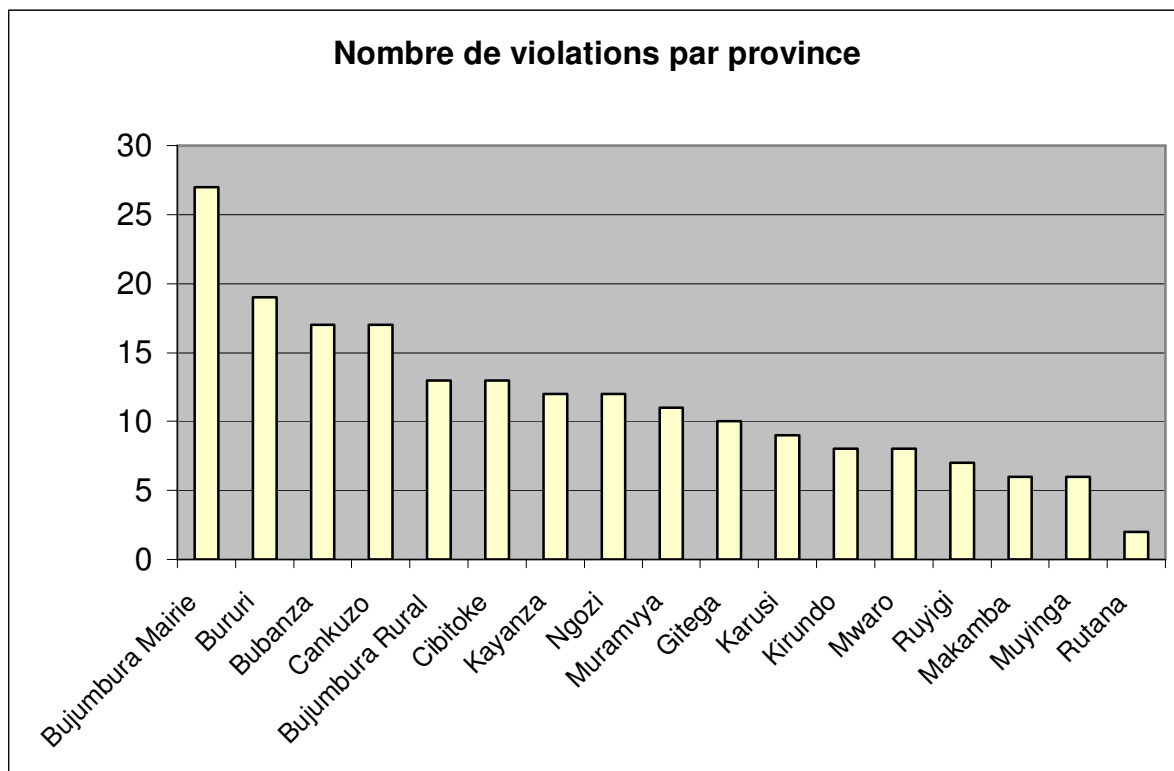
- les responsables administratifs ;
- les membres des corps de police ou de l'armée;
- les autorités judiciaires ;
- les combattants du PALIPEHUTU-FNL ;
- Quelques membres des partis politiques ;
- Les inconnus ;
- les citoyens qui ne se retrouvent dans aucune catégorie particulière.

Contrairement au rapport précédent, les membres des corps de police et de l'armée ont été les premiers à avoir porté un coup dur à la liberté d'expression. La deuxième catégorie d'auteurs est constituée de responsables administratifs à tous les niveaux. Des individus dont l'appartenance et l'identité sont restées inconnues ont été également auteurs des violations relatives à la liberté d'expression. Certains parmi eux auraient agi pour des motivations politiques car les victimes l'ont été pour des raisons ou appartenance politiques. C'est entre autres des personnes dont leurs droits ont été violés soit qu'ils sont responsables administratifs ou ceux qui étaient partisans du mouvement PALIPEHUTU-FNL.

## **Quelques facteurs favorisants :**

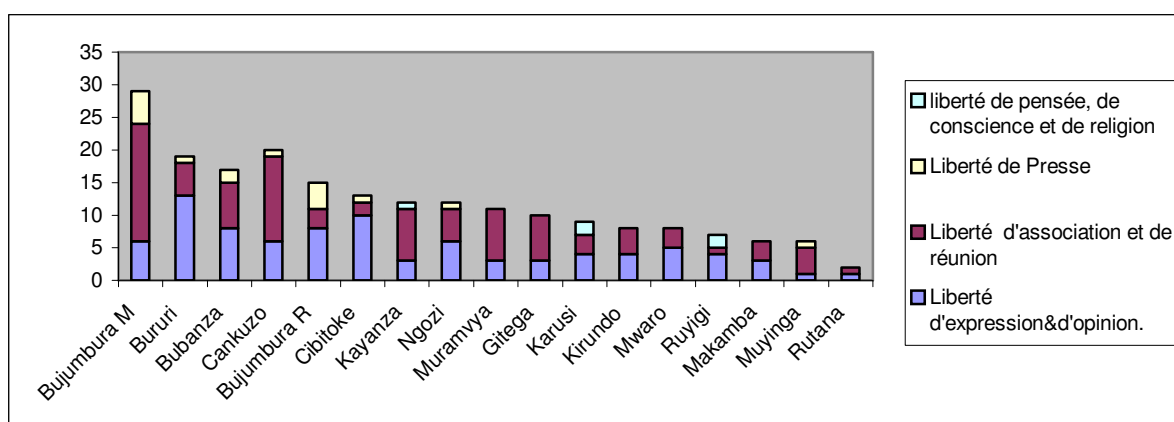
Au cours du premier semestre 2008, le plus grand facteur de violation a été la reprise des hostilités entre la FDN et le PALIPEHUTU-FNL. Un autre phénomène qui a été observé a été la volonté de vouloir empêcher les syndicalistes de revendiquer leurs droits. La lutte engagée entre les partis politiques à vouloir mettre l'électorat chacun de son côté a été aussi un des facteurs importants. Ainsi, les administratifs, les membres influents des partis politiques au niveau local ont soit empêché ou perturbé les réunions des autres partis politiques, soit détruit ou volé les symboles des partis politiques dans le seul objectif de pouvoir tourner l'électorat de son côté pour les échéances de 2010.

**Tableau 8 : Classification des provinces selon le nombre de violations**



La Province Urbaine de Bujumbura vient en tête en ce qui concerne les violations de la liberté d'expression. La Province Bururi vient en second lieu alors qu'au cours du deuxième semestre 2007, c'était la province de Cankuzo qui secondait la Province Urbaine de Bujumbura.

**Tableau 9 : Vue synthétique des libertés violées par province**



Comme on peut s'en apercevoir sur le graphique ci-contre, dans 6 provinces sur 17, la liberté de réunion et d'association a été la plus affectée. Ceci a concerné surtout les activités des partis politiques de l'opposition, mais aussi l'activité syndicale.



Dans 7 provinces sur 17, c'est la liberté d'expression et d'opinion qui a été la plus violée. Les provinces dans lesquelles on trouve des cas de violation de la liberté de presse sont la Province Urbaine de Bujumbura, la Province Bujumbura Rural et quelques cas isolés dans les provinces Bururi, Bubanza, Muyinga, Ngozi et Cibitoke. Pour les deux premières, ceci s'explique du fait que les médias sont presque concentrés dans la ville de Bujumbura et sa proximité avec la Province de Bujumbura Rural.

Par ailleurs, la Province de Bujumbura Rural a été le fief du PALIPEHUTU-FNL pendant cette période. Pour les autres provinces mentionnées, ces cas de violations s'expliquent par la présence des correspondants des radios privées dans ces provinces. D'autres provinces n'ont pas de correspondants si ce ne sont que ceux de l'Agence Burundaise de Presse (ABP).

Nous remarquons un nombre presque insignifiant des cas d'atteintes à la liberté de pensée, de conscience et de religion. En effet, le Burundi étant un pays laïc, l'administration et la police interviennent rarement dans les affaires de culte. Les cas enregistrés sont généralement des cas de conflits de ménage basés sur le changement de religion de l'un des époux ou des conflits de leadership et de scissions au sein d'une même Eglise.

Dans la globalité et en considérant les chiffres, la liberté d'association et de réunion a été la plus affectée. Le contexte politico-sécuritaire serait à la base de ces violations. Les luttes entre les partis politiques pour garder l'électorat, la volonté de l'administration de museler certains partis de l'opposition sont quelques explications de cet état de fait.

Face à ce nombre croissant de cas de violations de la liberté d'expression en général et des libertés politiques en particulier, en considérant la période cruciale qui approche les échéances politiques de 2010, il s'avère indispensable et urgent que le gouvernement sanctionne et au besoin remplace les responsables administratifs et policiers qui se rendent coupables d'une manière répétitive d'atteintes aux droits de l'homme mais aussi et surtout mettre en place la Commission Electorale Nationale Indépendante afin que celle-ci règlemente les activités des partis politiques gère de manière générale les échéances électorales de 2010

### **III. Situation des droits socio- économiques**

#### **II.0. Introduction**

En plus qu'il est lié à la déclaration universelle des droits de l'homme dont on a célébré les 60 ans d'existence ce 10 Décembre 2008, le Burundi a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels par le décret- loi numéro1008 du 14 Mars 1990. Cependant, cette ratification ne porte pas encore de fruits très palpables plus d'une quinzaine d'années plus tard. La population burundaise reste victime d'une paupérisation sans cesse croissante et d'une situation sociale explosive.

Plus de 90% de Burundais vivent de l'agriculture mais celle-ci demeure archaïque et négligée par le gestionnaire politique d'hier et d'aujourd'hui. Les flambées successives des prix des produits de première nécessité et des produits pétroliers ont ajouté le pire au pire et rendu la vie sociale et économique plus difficile pour la majorité de burundais. La politique de « la gratuité » des soins de santé pour les mères qui accouchent et de la scolarisation au niveau de l'enseignement primaire est louable mais n'a pas été suivie de mesures d'accompagnement qui auraient permis son application effective.

L'autre aspect qui mérite d'être évoqué concerne le droit à la propriété foncière au Burundi. Celle-ci cause énormément de problèmes dans ce pays. Certains considèrent que cette question constitue d'ailleurs un obstacle sérieux pour la consolidation de la paix, une bombe à retardement si des mesures ne sont pas envisagées pour lever ce défi. Nous en avons d'ailleurs déjà évoqué dans le cadre des atteintes au droit à la vie. Pas mal de violations de ce droit fondamental sont consécutives aux scènes de conflits fonciers.

### **III.1. Le droit à un salaire suffisant et équitable**

Les données publiées par la Cour des comptes<sup>1</sup> montrent clairement que les inégalités de traitements salariaux au sein de l'administration publique sont une réalité au Burundi. Ces inégalités tireraient leurs sources dans la constitution du Burundi de 2005. En effet, celle-ci admet en son article 159 une multiplicité des statuts administratifs : les statuts des personnels des corps de défense et de sécurité, le statut de personnels des offices ministériels et le statut des auxiliaires de justice. A ces catégories, il faut ajouter les statuts des établissements publics et des services publics autonomes.

Les salaires des fonctionnaires restent extrêmement bas par rapport aux critères légaux de sa fixation retenus par l'article 42, point 1 et 2 du statut général des fonctionnaires. De même, le niveau du salaire minimum interpersonnel garanti (SMIG) reste extrêmement bas par rapport au coût de la vie, affirme le rapport spécialisé de la cour des comptes approuvé en juin 2008. Celui-ci fait notamment les constatations suivantes :

Les salaires des agents de l'administration publique sont d'un niveau bas à telle enseigne qu'il est difficile de satisfaire les besoins vitaux élémentaires. En 2007, le salaire de base minimum était de 10.787Fbu tandis que le plus élevé était de 60715Fbu par mois pour le personnel non enseignant. Le salaire de base minimum était de 17.722Fbu et le salaire maximum de 86.450 pour le personnel enseignant.

Les rémunérations des éléments de la force de défense nationale, de la police nationale et du service nationale des renseignements ont été revues à la hausse. Etat du Burundi a donné des statuts très motivants aux personnels œuvrant dans le cadre de la lutte contre la corruption. Il s'agit notamment de l'inspection générale anti-corruption et de la Brigade spéciale anti-corruption. Dans d'autres cas, la hausse des salaires est due à la mise en application des statuts déjà existants notamment en ce qui concerne les magistrats.

Au niveau du secteur de la justice, les salaires de base des magistrats auxquels s'ajoutent des primes et indemnités ont été revus à la hausse. Le traitement le plus bas du magistrat avant imposition est de 130.094Fbu par mois, le plus élevé étant de 664768Fbu par mois. Au niveau de la force de défense nationale (FDN), le salaire de base le plus bas est 16113Fbu par mois tandis que le salaire de base le plus élevé est de 504.486Fbu par mois.

A la police nationale du Burundi, le salaire de base le plus bas est de 16.113Fbu par mois et le plus élevé est de 650.850Fbu par mois. Au service national des renseignements (SNR), le salaire de base le plus bas est de 31654Fbu par mois, le salaire le plus élevé étant de 306033Fbu par mois.

---

<sup>1</sup> Cour des Comptes, Les disparités des statuts pécuniaires dans l'administration publiques au 31 Decembre2007, Rapport spécialisé, approuvé en audience plénière solennelle du 25 juin 2008.

Pour la cour des comptes, le salaire net mensuel minimum d'un magistrat est de 627.900Fbu et le plus élevé est de 1.216.800Fbu ; le traitement minimum d'un membre du personnel d'appui est de 53.750Fbu et le traitement maximum est de 472.503Fbu par mois.

A l'inspection générale de l'état, le traitement minimal d'un inspecteur est de 852.952Fbu par mois et le traitement maximal est de 1.591.500Fbu par mois, celui d'un membre du personnel d'appui varie de 99.250Fbu à 249261Fbu par mois.

Au niveau de la cour anti-corruption et de son parquet général, le salaire mensuel le moins élevé est celui du secrétaire général qui est de 904.285Fbu tandis que le plus élevé est de 1.640.000Fbu.

Le salaire net le plus bas pour un officier et d'un cadre de la brigade spéciale anti-corruption est de 886.000Fbu par mois, le plus élevé étant de 1.462.000Fbu par mois. Le salaire net mensuel le plus bas d'un membre du personnel d'appui est de 99250Fbu et le plus élevé est de 249.261Fbu par mois.

Par rapport aux services précédents, l'on voit que les salaires des fonctionnaires régis par le statut général des fonctionnaires sont extrêmement bas. L'augmentation des salaires de 34% décidée le 1<sup>er</sup> mai 2007 et qui devait être effective à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007 a posé quelques difficultés dans sa mise en œuvre. Certains fonctionnaires ont bénéficié d'une augmentation allant au delà de 34% de leurs salaires nets, tandis que d'autres ont estimé avoir obtenu moins que ce qu'ils espéraient obtenir.

Conformément à l'article 24 du Décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 89 portant cadre organique des administrations personnalisés de l'Etat, le statut des fonctionnaires devait servir de référence dans la fixation des statuts pécuniaires des APE, EPA et autres services publics autonomes. Le constat est que ceux-ci se méfient de cette disposition et augmentent les salaires de leurs personnels comme ils l'entendent.

De surcroît, les articles du Décret-loi N°1/23 du 26 juillet 1988 et l'article 24 du décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 qui instituent les cadres organiques des EPA, et les APE associent le ministère des Finances et de la Fonction Publique dans la fixation des statuts administratif et pécuniaire de ces entités mais ces dispositions ne seraient pas du tout respectées.

Outre que le statut des fonctionnaires offre des traitements de base très bas par rapport à ceux du personnel régi par des statuts particuliers, les primes et indemnités qu'il accorde sont également insignifiantes par rapport à celles accordées aux autres corps de l'Etat.

En plus de ces primes et indemnités, des Entreprises parapubliques et les services publics autonomes accordent à leurs personnels les primes et indemnités suivantes : la prime de gratification, la prime d'antenne, la prime de garde, l'indemnité à charge, l'indemnité de charge spéciale, l'indemnité par heures supplémentaires, l'indemnité de brousse, l'indemnité de stabilisation.

Bien que tous les citoyens doivent être égaux devant les charges publiques, certains cadres et agents de l'Etat sont exonérés d'impôts. Bien plus, alors que l'exonération doit découler d'une loi conformément à l'article 70, alinéa 3 de la constitution, certains salaires ont été exonérés par des actes réglementaires (Décrets et Ordonnances) : cour anticorruption et parquet général, IGE et Brigade spéciale anticorruption). D'autres bénéficient des avantages que ne reçoivent le commun des fonctionnaires notamment la gratuité des soins de santé

(c'est notamment la FDN, le SNR, la PNB, le personnel de la sécurité) et les avantages en eau et électricité ( FDN, SNR, PNB et Magistrature).

Pourtant, les barèmes salariaux indiquent que les bénéficiaires de ces avantages ne sont pas les moins rémunérés

Les anales ne sont pas gratifiées de la même manière en termes de taux. Certaines sont évaluées de 7 à 10% pour la note élite, de 4 à 8% pour la note T.B, de 3 à 5% pour la note Bon et de 0 à 2% pour la note Assez Bon alors que toutes émargent sur le budget de l'Etat.

En dehors des employeurs qui sont régis par le code du travail, il n'existe pas de dispositions particulières en matière de pension de retraite. L'Etat n'a jamais prévu de cotisation pour ses Agents et ceux-ci ne contribuent pas à leur sécurité sociale, ce qui augmente leur vulnérabilité enfin de carrière.

Il apparaît également des discordances en matière de frais funéraires pris en charge par l'Etat. Les allocations accordées aux survivants varient d'un service public à l'autre de 2 mois à 6 mois de salaires brut selon les entités.

### **III.2.Le droit à l'alimentation : des crises alimentaires récurrentes au Burundi**

Suite à plusieurs années de conflit armé qui a ravagé le Pays, la pauvreté a dramatiquement augmenté au Burundi .Aujourd'hui, les spécialistes estiment à environ 68% le taux de personnes au seuil de l'insécurité alimentaire.

Plusieurs facteurs sont à la base de cette crise alimentaire :

- La mauvaise répartition des richesses du pays
- La mauvaise gouvernance économique et les malversations économiques impunies
  
- La guerre a rendu difficile l'accès aux lopins de terres cultivables et l'insuffisance des intrants a fait chuter la production agricole
- La démographie galopante a amenuisé la propriété foncière familiale
- La pression démographique à l'origine de l'atomisation des exploitations familiales a systématiquement amoindri la fertilité des sols.
- Les maladies des plantes : la mosaïque du manioc et d'autres maladies
- Les perturbations climatiques récurrentes

Comme conséquences, les données disponibles au PAM révèlent que 34% de la population souffrent d'une vulnérabilité extrême c'est-à-dire consomment moins de 1400 kilocalories par jour, 22% consomment entre 1400 et 1900 kilocalories tandis que 70% risquent de tomber dans le groupe précédent alors que la moyenne normale est de 2100 kilocalories par jour.

La population Burundaise est désespérée devant la flambée des prix. Selon le rapport du ministère de l'agriculture et de l'élevage 2008, les prix des denrées alimentaires connaissent une véritable flambée depuis 2004. A titre d'exemple entre le mois de décembre 2004 et 2007, la hausse des prix au marché central de Bujumbura pour la farine de manioc ( ikivunde), la farine de manioc « Inyange », le haricot ordinaire, la pomme de terre Ruhengeri, la pomme de terre locale, le riz blanc Karundi local, le riz blanc iron local, la patate douce et

la banane verte est respectivement de 96,2%, 60,4%, 58%, 81,2%, 40,5%, 45,3%, 17,2%, 11,2%, 24,7% et 35,2% en terme normaux<sup>2</sup>.

Malgré toute cette problématique, le gouvernement du Burundi ne montre pas suffisamment de volonté pour diminuer l'impact des crises alimentaires récurrentes dans le pays. Sur son budget annuel 2008 de 520 milliards de Francs burundais, seulement 8 milliards ont été affectés au ministère de l'agriculture et de l'élevage dont 4% seraient alloués au cabinet du ministère.

#### **- La flambée des prix du carburant**

Les hausses successives des produits pétroliers ont entraîné avec elles la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité. Le cahier de l'IDEC de juillet 2008 précisait qu'une vingtaine d'ordonnances ministérielles ont régulièrement révisité la structure des prix du carburant entre le 15 janvier 2002 et le 2 Avril 2008. Une dernière ordonnance de hausse des prix date de juillet 2008. Chaque fois, la hausse des prix intervenait consécutivement à la hausse du produit au niveau du marché international. Ce qui avait toujours surpris l'opinion burundaise car la chute du prix sur ce marché n'avait jamais entraîné la chute au niveau national. C'est avec satisfaction que les burundais ont accueilli la décision qui a revu à la baisse les prix des produits pétroliers. Néanmoins, jusqu'à la fin de l'année, les effets sur les autres prix se sont révélés très faibles. Les réflexes deviennent très rapides lorsqu'il s'agit d'augmenter les prix, hésitants lorsqu'il faut les diminuer et les pouvoirs publics s'en méfient.

### **III.3.Droit à l'éducation**

Les surpopulations dans les classes, le manque d'enseignants dans beaucoup d'écoles primaires surtout, le manque d'infrastructures scolaires, des pupitres et des manuels scolaires n'ont pas permis d'atteindre l'objectif poursuivi par l'enseignement. En plus, la crise alimentaire et la famine dans certains ménages ont occasionné des abandons scolaires. Les résultats scolaires ont ensuite été hypothéqués par des grèves répétitives des enseignants observées ici et là dans le pays et qui avaient comme origine le non respect de la mise en application des accords conclus par le gouvernement et les syndicats des enseignants depuis 2002.

Le manque des frais de fonctionnement dans certaines écoles ont constitué un obstacle aux efforts du gouvernement de scolariser gratuitement tous les enfants en âge de scolarisation.

---

<sup>2</sup> IDEC : Flambée des prix au Burundi : Défis et ajustement de politiques, vol 3,numéro1, Juillet 2008.

### III.3.1. Les statistiques relatives aux besoins scolaires

**Tableau 8 : Besoins en enseignants du secondaire<sup>3</sup>**

Direction provinciale de l'enseignement	Effectifs des enseignants demandés en 2008-2009	Nombre d'enseignants accordés en 2008-2009	%	Nombre d'enseignants restant à recruter	%
Bubanza	138	64	46,38	74	53,62
Bujumbura	182	88	37,36	114	62,64
Bujumbura Mairie	27	11	40,74	16	59,26
Bururi	223	82	36,77	141	63,23
Cankuzo	186	71	38,17	115	61,83
Cibitoke	124	65	52,42	59	47,58
Gitega	321	143	44,55	178	55,45
Karusi	242	68	28,1	174	71,9
Kayanza	178	62	34,83	116	65,17
Kirundo	166	62	37,35	104	62,65
Makamba	192	79	41,15	113	58,85
Muramvya	122	58	47,54	64	52,46
Muyinga	212	56	26,42	156	73,58
Mwaro	144	70	48,61	74	51,39
Ngozi	236	60	25,42	176	74,58
Rutana	227	58	25,55	169	74,45
Ruyigi	254	71	27,95	183	72,05
Total	3174	1148	36,17	2026	63,83

Sur 3174 enseignants demandés, 1148 ont été recrutés soit 36,17 % du nombre total demandé.

<sup>3</sup> OAG , La gouvernance au Burundi en 2008, Rapport d'observation, Bujumbura, Décembre 2008.

<b>Tableau n° 9 : Besoins en manuel scolaire du secondaire<sup>4</sup></b>								
Direction provinciale de l'enseignement	Nombre total de livres demandés en 2007-2008 (nombre et type)		Nombre total de livres accordés en 2007-2008	Pourcentage (%)	Nombre total de livres restants		Pourcentage (%)	
	Fichier du maître	Livres de l'élève	Livres de l'élève	Livres de l'élève (%)	Fichier du maître	Livres de l'élève	Fichier du maître	Livres de l'élève (%)
Bubanza	182	8542	3416	39,99	182	5126	100%	60,01
Bujumbura	346	10671	3566	33,42	346	7105	100%	66,58
Bujumbura Mairie	544	7411	3850	51,95	544	3561	100%	48,05
Bururi	412	15456	3566	23,07	412	11890	100%	76,93
Cankuzo	355	6112	3850	62,99	355	2262	100%	37,01
Cibitoke	386	5422	3566	65,77	386	1856	100%	34,23
Gitega	686	15582	3796	24,36	686	11786	100%	75,64
Karusi	503	8477	3566	42,07	503	4911	100%	57,93
Kayanza	611	12121	3566	29,42	611	8555	100%	70,58
Kirundo	414	11123	3566	32,06	414	7557	100%	67,94
Makamba	602	7286	3566	48,94	602	3720	100%	51,06
Muramvya	565	6444	3566	55,34	565	2878	100%	44,66
Muyinga	528	8703	3566	40,97	528	5137	100%	59,03
Mwaro	591	10188	3566	35	591	6622	100%	65
Ngozi	577	12813	3566	27,83	577	9247	100%	72,17
Rutana	361	5684	3566	62,74	361	2118	100%	37,26
Ruyigi	387	5899	3566	60,45	387	2333	100%	39,55
Total	8050	157934	61270	38,79	8050	96664	100%	61,21

61,2% de livres de l'élève ne sont pas disponibles et 100% de fichiers du Maître manquent au secondaire

<sup>4</sup> OAG , La gouvernance au Burundi en 2008, Rapport d'observation, Bujumbura, Décembre 2008.

**Tableau 10: Besoins en pupitres du secondaire<sup>5</sup>**

Direction provinciale de l'enseignement	Effectifs total des pupitres demandés en 2008-2009	Nombre pupitres accordés en 2008-2009	%	Nombre de pupitres restant	%
Bubanza	178				
Bujumbura	444				
Bujumbura Mairie	126				
Bururi	611				
Cankuzo	333				
Cibitoke	218				
Gitega	677				
Karusi	506				
Kayanza	630				
Kirundo	412				
Makamba	796				
Muramvya	215				
Muyinga	468				
Mwaro	90				
Ngozi	403				
Rutana	450				
Ruyigi	589				
Total	7146		0		0

Le tableau montre que la demande n'a pas connue de suite favorable. Ce sont les écoles qui se débrouillent pour acheter le banc pupitre.

**Tableau 11 : Besoins en enseignants à l'enseignement primaire**

Direction provinciale de l'enseignement	Effectif total des enseignants demandés 2008-2009	Nombre d'enseignants accordés en 2008-2009	%	Nombre d'enseignants restant	%
Bubanza	347	137	39,48	210	60,52
Bujumbura	478	267	55,86	211	44,14
Bujumbura Mairie	82	0	0	82	100
Bururi	242	32	13,22	210	86,78
Cankuzo	302	89	29,47	213	70,53
Cibitoke	334	124	37,13	210	62,87
Gitega	514	283	55,06	231	44,94
Karusi	390	180	46,15	210	53,85
Kayanza	466	282	60,52	184	39,48
Kirundo	434	224	51,61	210	48,39
Makamba	345	147	42,61	198	57,39
Muramvya	216	72	33,33	144	66,67

<sup>5</sup> OAG, Op.cit



Muyinga	448	238	53,13	210	46,88
Mwaro	293	86	29,35	207	70,65
Ngozi	418	245	58,61	173	41,39
Rutana	356	146	41,01	210	58,99
Ruyigi	364	152	41,76	212	58,24
Total	6029	2704	44,58	3325	55,15

Le tableau ci-dessus révèle que 55,15% des enseignants sont à recruter.

**Tableau 12 : Besoins en pupitres à l'enseignement primaire**

Direction provinciale de l'enseignement	Effectif total des pupitres demandés en 2008-2009	Nombre de pupitres accordés en 2002	%	Nombre de pupitre restant	%	Observation utiles
Bubanza	680					
Bujumbura	2606					241 pupitres accordés en octobre 2007 sur le fonds IPPTE
Bujumbura Mairie	618					246 pupitres accordés en octobre 2007 sur le fonds IPPTE
Bururi	5809					
Cankuzo	3137					
Cibitoke	3506					
Gitega	5612					294pupitres accordés en octobre 2007 sur le fonds IPPTE
Karusi	3062					
Kayanza	6144					
Kirundo	4414					
Makamba	7616					
Muramvya	2303					275pupitres accordés en octobre 2007 sur le fonds IPPTE
Muyinga	4602					
Mwaro	4776					
Ngozi	3122					
Rutana	3607					
Ruyigi	3219					
Total	64836	0		0		

**Source O.A.G op.cit**

A ce niveau du primaire certains partenaires du Gouvernement ont contribué dans l'équipement en pupitres de certaines écoles.

**Tableau 13 : Besoins en manuels scolaires de l'enseignement primaire**

Direction générale de l'enseignement primaire	N totale des livres demandés en 2007-2008		N total de livres accordés pour 2007-2008		%		N total de livres restant
Bubanza	1416	17449	837	4207	59,11	24,11	579
Bujumbura	2308	17639	1567	4397	67,89	24,93	741
Bujumbura Mairie	2112	12422	1950	5800	92,33	46,69	162
Bururi	3412	18624	1950	5800	57,15	31,14	1462
Cankuzo	2782	11618	1567	4397	56,33	37,85	1215
Cibitoke	2167	13992	1567	4397	72,31	31,14	600
Gitega	3472	20723	1950	5800	56,16	27,99	1522
Karusi	2987	15117	1567	4397	52,46	29,09	1420
Kayanza	2807	16624	1567	4397	55,82	26,45	1240
Kirundo	2799	10708	1567	4397	55,98	41,06	1232
Makamba	3263	9996	1567	4397	48,02	43,99	1696
Muramvya	2411	10708	1567	4397	64,99	41,06	844
Muyinga	2766	12602	1567	4397	56,65	34,89	1199
Mwaro	2892	17809	1567	4397	54,18	24,69	1325
Ngozi	3477	15212	1567	4397	45,07	28,9	1910
Rutana	2602	11012	1567	4397	60,22	39,93	1035
Ruyigi	2896	10667	1567	4397	54,11	41,22	1329
Total	46569	242922	27058	78768	58,1	32,43	19511

**Source : O.A.G.op.cit.**

La demande non accordée en livres de l'élève est loin d'être satisfaite. Elle dépasse un pourcentage de 67% au primaire.

### **III.3.2.Harcèlement des enseignants**

Il y a eu un phénomène nouveau de harcèlement des enseignants dans presque tous les coins du pays. Plus de 30 cas ont été répertoriés par la ligue iteka. Ce harcèlement visait les enseignants qui n'étaient pas natif de la région concernée. Certains ont du demander de mutations forcées. Dans certains endroits, les autorités administratives semblaient être derrière ces intimidations qu'une certaine opinion a qualifiées de « politiques ». Chaque fois c'était les écoliers ou les élève qui payaient le pot cassé.

#### **Quelques cas d'illustration du phénomène de harcèlements des enseignants**

##### **Cibitoke**

Du 04 février au 13 février 2008, les enseignants du collège communal de Rizira situé dans la commune Mugina étaient en grève à cause du contenu du tract du 21.01.2008 visant à tuer 5 professeurs non natifs de cette localité. Des gens inconnus ont glissé sous la porte de la Direction un tract contenant des menaces de mort de 5 enseignants. Le tract étant daté du 21.02.08, les enseignants visés étaient KARABAGEGA Martin, HAVYARIMANA Emmanuel, MAGUMU Mayane, MATHONZI Madhi et SHEKULALE Kamalibu. Il a fallu

l'intervention du Vice Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire pour que la grève soit arrêtée mais la main invisible derrière ces tracts n'a pas été identifiée.

Les élèves du Lycée Delhove BUGANDA en grève en date du 21.02.08 ont battu le professeur NIYONKURU Edmond qui tentait de les empêcher à brutaliser les enfants de 8<sup>ème</sup> année qui passaient leur interrogation en classe. La victime a été grièvement blessée sur sa tête. Par la suite, les élèves de cet établissement ont été tous renvoyés chez eux pour revenir avec leurs parents.

Un tract a été glissé sous la porte de la Direction du Lycée Communal de Rugombo en date du 27.02.08. Le lendemain, les enseignants de ce lycée sont entrés en grève. Le tract contenait des injures graves et des menaces de mort à l'endroit de tous les professeurs. Dans ce tract apparemment écrit au nom de tous les élèves, le professeur de l'EPS HAKIZIMANA Jean Berchmans était pointé du doigt, ce dernier ainsi que d'autres enseignants non cités étaient notamment accusés d'avoir donné très peu de points aux élèves pendant le premier trimestre de cette année scolaire. A l'endroit du Directeur de l'Etablissement, le tract précisait ce qui suit : « Etre Directeur n'est pas une spécialité mais une nomination et par conséquent ce poste peut être occupé par une autre personne ». Le tract menaçait de tripler les violences faites à certains enseignants entendus de par les médias. Après une réunion entre le Directeur et le corps professoral et administratif en date du 28.02.08, la décision a été de suspendre les activités pour une période indéterminée. Une Assemblée générale des parents a été décidée pour le 04.03.08.

### **Bujumbura rural**

Une enseignante NYANDWI Agnès de l'Ecole Primaire de Sororezo en zone Muyira de la commune Kanyosha a été menacée par son Directeur NSAVYIMANA Félicien. La victime était accusée notamment d'avoir donné une interview à la RPA pour dénoncer les injustices dont elle était victime. Le Directeur l'a menacée de lui donner une mutation disciplinaire. Elle a été cotée médiocre durant les 5 années que l'enseignante venait de passer à cet établissement.

### **Makamba**

Du 18 janvier au 08 février 2008, les élèves du collège communal AMAHORO de Muyange en commune Nyanza Lac ont observé un mouvement de grève pour réclamer notamment la facilité d'avoir les points. Par la suite l'établissement a été fermé pour deux semaines et des sanctions ont été prises à l'endroit de certains élèves. La reprise des cours a été conditionnée par de nouvelles inscriptions.

Dans la matinée du 13 février 2008, un enseignant du nom de NTAKIRUTIMANA Jean a été battu par un parent. C'était à l'école primaire de Nyanza Lac IV. L'auteur a par la suite été arrêté et incarcéré à la PSI Makamba.

### **Muramvya**

En date du 22 février 2008, la Directrice de l'école primaire officielle de Muramvya II Madame HATUNGIMANA Edith, présidente provinciale de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD a empêché les enseignants de son école à rejoindre les autres enseignants dans une marche manifestation des syndicats CONAPES, STEB et SLEB pour dénoncer les

violences faites aux enseignants. La Directrice les a menacés en leur disant que quelqu'un qui oserait s'y rendre allait avoir des ennuis. Selon les victimes sur place, cette Directrice profère souvent des menaces verbales envers ses enseignants.

## **Kayanza**

Un climat de méfiance entre les enseignants et leur Directeur Monsieur NSENGIYUMVA Ezechiel a régné au Lycée communal de KABUYE II en commune Rango. L'objet de la méfiance concernait la mauvaise cotation dont ces enseignants étaient victimes. La Direction Provinciale de l'enseignement en province de Kayanza a été saisie pour statuer sur le cas.

## **Karusi**

Quatre enseignants du Lycée communal de Gatonde en commune Nyabikere ont été convoqués en date du 28 février 2008 par le Parquet de Karuzi accusés d'être des promoteurs des arrêts de cours du 25 et du 27 février 2008. Les quatre enseignants se trouvaient sur une liste de 13 enseignants qui avaient signé sur une lettre adressée au Directeur provincial de l'enseignement après avoir surpris le Directeur de cette école dans une chambre d'une élève de 9<sup>ème</sup> année. Comme le Directeur est membre du bureau du Conseil Communal et membre influant du parti CNDD-FDD, le DPE membre aussi de ce parti aurait désorienté l'opinion en disant que le Directeur était dans la chambre de son élève pour enquêter sur des enseignants qui courtoisaient les élèves et faisaient le monnayage des points. Trois élèves dénonçant le Directeur ont été aussi convoqués au même endroit. Tous les élèves avaient grévé mercredi le 27 février pour exiger le départ du Directeur. L'administration au plus haut sommet de la province ainsi que le DPE ont maintenu le Directeur à la tête de cette école.

## **Mwaro**

En date du 20 février 2008, un enseignant de 6<sup>ème</sup> année Monsieur MPAWENAYO Dieudonné de l'école primaire de Nyabihanga a été séquestré par un groupe de Batwa de la colline Nyakaraye. Un de ces batwa était un parent d'un élève KARIKUMUTIMA Aaron qui avait subi une sanction de la part de l'enseignant et était rentré au domicile en pleurant. Ses parents et les voisins se sont alors mis à la recherche du pauvre enseignant pour le violenter. Heureusement, l'administration et la population ont intervenu et libéré sain et sauf la victime de l'incident malheureux. Depuis le 20.02.08, l'écopier concerné n'a plus retourné à l'école.

## **Cankuzo**

NZEYIMANA Pie, un enseignant de l'école primaire de Mugeru en commune Mushiha a reçu des menaces verbales et écrites de son autorité hiérarchique c'est-à-dire de son Directeur Monsieur Puku Gratien. Celui-ci l'accusait d'être un représentant communal du syndicat STEB. Le Directeur lui aurait refusé tout document administratif. Rappelons que la victime faisait partie du groupe d'enseignants incarcérés au cachot de la PSI en date du 04.12.07 sous l'ordre du Gouverneur, Monsieur NIRAGIRA Jean Berchmans pour avoir répondu au mot d'ordre de grève lancé sur la voix des ondes par les syndicats.

## **Gitega**

En province Gitega, des tracts ont été signalés à l'Ecole primaire de Muhuzu et au collège urbain de Rango. Un tract qui était adressé à 7 enseignants de l'école primaire de Muhuzu en commune de Gishubi menaçait les concernés de mort. Ces enseignants sont accusés de ne pas donner des points suffisants aux élèves et de n'être pas des natifs pour certains, d'autres pour être des tutsi ;

Au collège urbain de Rango en commune Gitega, le tract visait 3 professeurs qui ont été menacés pour avoir donné très peu de points aux élèves. Sur ces tracts, on voit dessinés des cercueils, des croix, des cimetières, des fusils, des couteaux, et des noms des victimes recherchées.

## **Ngozi**

.En commune Kiremba, l'Administrateur communal, Madame NARUBOWA Florence, a été incarcéré en décembre 2007, 5 enseignants leaders syndicaux.

La même Administratrice a arrêté et incarcéré pendant 13 jours le Président du Syndicat CONAPES dans la commune, Monsieur BAZIRUTWABO Egide parce que celui-ci avait revendiqué des parcelles pour enseignants. Il a été relâché lorsque le dossier avait été transmis au Parquet de la province Ngozi.

En décembre 2007, l'Administratrice s'est permis d'appeler les délégués des classes du collège communal de Ruhato, à l'insu de leur Directeur, pour leur annoncer la venue de la première dame du pays pour visiter le centre Ubuntu qui se trouve dans la commune. Quand le Directeur a tenté de demander à l'Administrateur pourquoi il avait osé poser cet acte sans passer par l'autorité scolaire, l'Administrateur n'aurait pas hésité d'arrêter le pauvre Directeur et de l'incarcérer pendant plus d'une semaine dans le cachot communal.

## **Rutana**

A l'Ecole primaire de Bugongo en commune Giharo, un enseignant a été battu par un élève de 5<sup>ème</sup> année. Celui-ci était en retard à table dans la cantine scolaire, l'enseignant a demandé à cet élève d'attendre et de manger en dernier lieu, le jeune élève a décidé de battre son enseignant avant de se jeter sur la nourriture. Dans cette même école, des tracts de menace d'ensorcellement adressés à l'endroit de certains enseignants et administratifs ont été glissés sous les portes ou jetés sur la cour.

Au collège communal de Gakungu en commune Giharo, des tracts d'intimidation et de terrorisme ont été adressés aux enseignants pour exiger à ces derniers de donner facilement des points gratuits aux élèves qui avaient des échecs au deuxième trimestre.

## **Ruyigi**

A l'école primaire de Nyamutobo en commune Ruyigi, un enseignant a puni un enfant en erreur. La mère de l'enfant s'est précipitée le même jour pour tabasser l'enseignant. C'était pendant ce mois de février. La fautive a été appréhendée par la police mais relâchée aussitôt. L'incident a créé un mauvais climat à l'école.

A l'école primaire de Ruvyagira en commune Bweru, le Directeur de cette école MUSEKE Serges a démissionné de son poste pour avoir été battu publiquement au drapeau national par un élève de 5<sup>ème</sup> année. La victime a souhaité une mutation pour aller enseigner dans une autre école de la même commune.

A l'école primaire de Buvumo en commune de Ruyigi, un parent a battu un enseignant. Celui-ci s'était intercalé lorsque le parent voulait battre un garçon de la classe de 6<sup>ème</sup> année et en présence de l'enseignant qui donnait sa leçon. Le jeune garçon avait affirmé qu'il n'avait fait que déranger la condisciple de classe avec laquelle il s'essayait ensemble, en la touchant sur son sein.

Sept enseignants de l'école primaire de Musenyi, direction cantonale de la commune Kirundo, en province Kirundo, ont adressé une correspondance au Vice- Ministre de l'enseignement de base et secondaire pour lui demander une mutation collective vers la province de Bururi et en Mairie de Bujumbura. En effet, un tract leur avait été envoyé au 1er trimestre pour les sommer d'aller travailler chez eux ou ailleurs parce qu'ils n'étaient pas natifs. Une position militaire leur avait été promise pour leur sécurité après que des actes de terrorisme, et de menace aient été posés à leur endroit par des malfaiteurs qui n'avaient pas été identifiés. En date du 1er Mai 2008, des coups de feu et des explosions de grenades avaient été entendus près de leur home en plus des jets de pierre sur le toit du home qui avaient eu lieu quelques jours avant.

## **Bubanza**

Des enseignants de l'école primaire de Gihungwe ont été victimes de violences perpétrées par des malfaiteurs armés au cours d'une attaque menée dans la nuit du 4 février 2008. Ces malfaiteurs ont attaqué un home où vivaient des enseignants de l'école primaire de Gihungwe. Ils ont violenté 6 enseignants et en ont violé deux filles. Au lendemain de l'attaque, les enseignants ont décidé de suspendre le travail en attendant que la question soit analysée et des solutions durables trouvées. Quelques jours avant l'attaque, le directeur de cette école avait reçu un tract lui informant que deux parmi ses enseignants étaient indésirables et devraient par conséquent être mutés ailleurs. Selon des sources sur place, cette dernière attaque aurait été commanditée par quelques parents d'élèves dont certains ont d'ailleurs été appréhendés et incarcérés.

Dans la nuit du 19 au 20 Février 08, un groupe de 6 personnes armées de 3 fusils ont perpétré une attaque contre deux enseignants du Collège communal de Rugazi. Les victimes vivaient dans un home se trouvant à Rugazi non loin de leur lieu de travail. Ces agresseurs ont tout pillé, argent, habits, un téléphone mobile et tout ce qui était dans la maison. Les forces de l'ordre ont vite intervenu pour secourir les victimes mais les agresseurs s'étaient déjà repliés dans les réserves de la Kibira, non loin du lieu du forfait.

## **III.4. Droit à la santé**

### **III.4.1. Conséquences des mesures de gratuité**

La mesure de gratuité de soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et des femmes en couches prise en date du 01/5/2006 a été saluée par tous les burundais, les deux groupes étant universellement reconnus comme les plus fragiles de la société. L'étude commanditée par FORSC, sur l'impact de ces mesures sur les trois hôpitaux publics de Bujumbura a révélé en effet qu'il y a eu des progrès très sensibles en matière d'accès aux prestations. Certains hôpitaux ont vu le nombre des accouchements augmenter jusqu' à 98% et les enfants pris en charge à 55%<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> BUKURU Marie : Exposé sur l'état des lieux du droit à la santé à l'intention des organisations de la société civile, O.H.C.D.H , Décembre 2008.

Pour l'ensemble du pays, selon les données tirées du rapport annuel du PNSR 2007, en considérant les estimations du nombre de grossesses attendues par province sanitaire, le nombre total d'accouchements assistés a été de 157225 soit un taux de 41.1%. En comparant avec l'année 2006 qui a enregistré 30.7% d'accouchements assistés dans tout le pays, il y a une augmentation de 9.4%. Par rapport à la cible de l'OMD correspondant, fixé à 297622 grossesses attendues d'ici 2015 soit 80%, l'on est à 52.80% de l'objectif<sup>7</sup>.

Néanmoins, selon l'Observatoire de l'Action Gouvernementale OAG<sup>8</sup>, les conséquences de ces mesures de gratuité des soins de santé commencent à peser trop lourd sur les finances hospitalières, si l'on observe le rythme avec lequel se font les remboursements des factures occasionnées par ces mesures.

### **Situation de remboursement des soins de santé**

Le fonctionnement des hôpitaux et des centres de santé se heurtent le plus souvent aux problèmes de remboursement des factures sur le compte du gouvernement consécutivement aux mesures de gratuité en vigueur. A titre d'exemple, le tableau suivant montre les factures que le gouvernement devait à trois hôpitaux de la Mairie de Bujumbura en date du 19.9.2008

---

<sup>7</sup> Bukuru Marie : op.cit

<sup>8</sup> O.A.G : Op cit



**Tableau 14 : Dettes du Gouvernement vis-à-vis des hôpitaux**

Montant	Montant des factures dues à cette mesure en 2008	Montant des factures déjà transmises pour remboursement en 2008	Montant déjà remboursé	% Remboursé	Montant total des factures restant à payer	% restant à être remboursé	Observation : impact sur les prestations attendues de l'hôpital
HPRC Hôpital Prince Régent Charles	393769462	198169163	0	0	393769462	100	Les factures déjà transmises au Ministère des finances sont celles de janvier à avril 2008
CPLR Clinique Prince Louis Rwagasore	316740656	206997788	27214558	13,15	289526098	91,41	Les factures déjà transmises au Ministère des finances sont celles de janvier au 15 juillet 2008 mais la facture de janvier qui a été payée, a été transmise le 15 mars 2008
CHUK Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge	40135070	305574420	0	0	401350700	100	Les factures déjà transmises au Ministère des finances sont celles de janvier à juin 2008

Source : O.A.G , La gouvernance au Burundi en 2008, Rapport d'observation , Bujumbura, Décembre 2008.

Date de transmission des factures impayées : 19/9/2008

Ces problèmes de remboursement des factures, les pénuries de médicaments, la démotivation du personnel mal et irrégulièrement payé sont notamment des conséquences des mesures de gratuité qui nuisent au fonctionnement normal des hôpitaux et de certains centres de santé.



### **III.4.2.Faiblesse des divers systèmes de prise en charge**

L'accessibilité aux soins de santé a connu des améliorations du côté des deux groupes vulnérables ci haut mentionnés mais les efforts restent nuls pour d'autres groupes non moins vulnérables. Dans sa présentation faite dans les enceintes du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme O.H.C.D.H. en date du 23 décembre 2008, Madame Bukuru Marie donne une liste complète de ces autres groupes de personnes qui méritent une attention particulière :

- a) les personnes âgées : aucun programme ne les prend en charge alors qu'économiquement, beaucoup d'entre eux sont dépendants des autres. Les retraités sont dans ce groupe, car la pension est dérisoire, donc ne couvre même pas la moitié de leurs besoins.
- b) Il n'existe aucune couverture sociale officielle pour les handicapés de guerre qui ne sont pas de l'armée ou de la police. Pourtant ils deviennent eux aussi dépendants de la société au moment où il n'existe pas de programme de réinsertion professionnelle durable pour eux.
- c) Les veufs et les orphelins de plus de cinq ans dont les parents n'étaient pas salariés. En plus que la pension des survivants est plus maigre que celle des pensionnés.
- d) Les chômeurs et les lauréats des universités et autres : aucune allocation de chômage ou de subsistance ne leur est réservée. Ils n'ont pas d'assurance maladie en cas de nécessité. Ils sont des dépendants actifs inexploités.
- e) Les scolarisées et leurs parents expatriés résidents au Burundi n'ayant pas d'emploi rémunéré : aucune mesure présente ou à venir n'existe en matière de soins de santé.
- f) les personnes souffrant de maladies chroniques n'arrivent pas à supporter les coûts des médicaments et des actes spéciaux dont ils doivent bénéficier (dialyse en cas d'insuffisance rénale, soins de paralysés nécessitant des systèmes modernes de mobilisation, alitement prolongé, médicaments du diabète, etc .Beaucoup trépassent par manque d'assistance ou pensent au mauvais sort.

### **III.4.3.Faiblesses d'ordre institutionnel.**

Selon Madame Marie Bukuru, Syndicaliste et Professionnelle de santé, les faiblesses suivantes minent le développement du secteur de la santé :

-L'insuffisance au niveau de l'affectation des ressources budgétaires de l'Etat et la mauvaise gestion des fonds publics constituent un frein important au développement du secteur de la santé ;

-Le manque d'un cadre rigoureux de suivi et de contrôle de l'utilisation des deniers publics favorise les malversations économiques ;

-L'application insuffisante du Plan National de Développement Sanitaire notamment au niveau de la création des mutuelles communautaires, afin de capitaliser l'esprit solidaire des communautés en matière de santé rend toujours la population dépendante de l'effort public seulement. Or le succès pérenne est attendu dans ce domaine d'économie solidaire.

- Le faible engagement politique au problème de démographie galopante, alors qu'il risque de devenir un vrai frein au développement durable du pays ;

- La Carte d'Assurance Maladie n'est utilisée actuellement que dans quelques provinces, alors que la loi y relative est toujours en vigueur.

#### **III.4.4. Les grèves répétitives dans le secteur de la santé<sup>9</sup>**

Les grèves répétitives des professionnels de santé ont accentué depuis la problématique d'accès aux soins de santé au Burundi. En effet, depuis 1995, les professionnels de la santé n'ont cessé de revendiquer leur statut spécial pour pouvoir améliorer leurs conditions de travail et la qualité des soins qu'ils administrent à leurs clients.

Suite justement aux grèves répétitives que ce personnel a organisées, le gouvernement du Burundi a accepté en 2004 d'organiser des négociations qui ont duré plus de deux mois sous la médiation de Monsieur Christophe Sebudandi via l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

En date du 10 décembre 2004, le gouvernement et les syndicats du personnel médical ont signé un accord qui portait sur cinq rubriques importantes à savoir :

1. Subventionner les soins de santé pour le personnel du secteur de la santé. Ceci a été fait.
2. Réviser à la hausse la prime de risque de 20% à 50% du salaire de base : les professionnels de la santé en ont obtenu
3. Hausse des indemnités des heures supplémentaires 5800Fbu pour médecins ; 3500 pour catégories des exécutants. La convention les a multipliés par cinq et ceci a été fait
4. Créer la prime de fonction au sein du Ministère de la santé : La rubrique fait encore objet de revendication
5. Mettre sur pied la prime d'encouragement pour permettre aux personnels d'aller prester dans des endroits éloignés de la ville : C'est un élément de réclamation

Suite à la crise et à la fuite des cerveaux vers d'autres pays ( le Rwanda et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest ), des hôpitaux avaient fermé leurs portes et le personnel fuyait vers les villes. En voyant que les professionnels de la santé continuaient à désertier le secteur public pour aller dans le secteur privé et dans d'autres pays où les salaires sont plus supportables, le statut spécial devrait permettre de stabiliser les professionnels de la santé contre la fuite des cerveaux à l'étranger.

Comme la problématique était bien étayée dans ladite convention, il y a eu un projet de mettre sur place ledit statut. En 2006, on devrait déjà avoir le statut opérationnel

En 2007, il y a eu une grève d'une semaine pour réclamer le statut. La deuxième vice présidence s'est convenue avec les syndicats que le projet de statut devrait être étudié au début de l'année 2008.

Les syndicats ont écrit plusieurs correspondances pour réclamer le statut, en vain. En avril 2008, les syndicats ont menacé d'organiser une grève et le gouvernement a mis en place une commission paritaire pour étudier le statut spécial. Depuis avril 2008 jusque septembre 2008,

---

<sup>9</sup> Entretien fait avec le secrétaire du Syndicat National du personnel infirmier et aide- soignant SYNAPA

une commission élargie a été mise en place et comprenait également le personnel de l'administration de la santé. Deux projets de statuts sont mis sur pied en octobre 2008 : un pour le personnel de l'administration et un autre pour les professionnels de la santé. Ayant constaté que les deux projets de statuts n'étaient pas inclus dans le projet de lois budgétaire de 2008, les syndicats des professionnels de la santé ont rédigé un préavis de grève menaçant d'observer un mouvement de grève de cinq jours à partir du 24.11.2008.

L'absence de réactions du Gouvernement a fait que la grève dure plus que prévu au départ, plus de trois semaines. Il a fallu l'intervention de l'ancien Président de la Ligue Iteka M.Jean Marie Vianney Kavumbagu et de l'ancien Président de la République M.Ntibantunganya Sylvestre pour qu'il ait reprise du travail en date du 16.12.2008. Les deux parties à savoir le Gouvernement du Burundi et les syndicats du secteur de la santé s'étaient convenus notamment de commencer les négociations sous la médiation des deux personnalités pour les terminer en date du 16 janvier 2009.

Les conséquences de la grève ont été néfastes sur la santé de la population. Cette longue grève ou cette paralysie de la chaîne des soins de santé a fait souffrir les patients dont certains ont vu leur état de santé se compliquer, d'autres sont morts par manque de soins. Durant cette période de grève, les burundais auraient enterré les leurs plus qu'ils l'avaient fait en situation normale. D'autres encore se sont livrés à l'automédication et aux charlatans avec toutes les conséquences qui en découlent.

### **III.5. Droit au travail et les droits syndicaux**

#### **III.5.1.Liberté syndicale**

Dans plusieurs entreprises publiques et parapubliques, des intimidations et harcèlements des leaders syndicaux ont été observés dans le pays. Selon les victimes, ces harcèlements ne visaient que le démantèlement du syndicalisme. Les malversations économiques et financières que ces syndicalistes dénonçaient ont été à l'origine de ces harcèlements.

A titre d'exemple, le directeur Général de la COGERCO (compagnie de gérance du coton), Léopold Manirakiza a fait tout ce qui était en son pouvoir pour démanteler le Syndicat Libre des travailleurs de la COGERCO « SYLCO ». Cela a commencé en 2006 quand le syndicat avait commencé à dénoncer la mauvaise gestion et des cas de malversations dont ce Directeur Général s'était rendu coupable.

En date du 18 Avril 2007, le secrétaire Général et le trésorier ont été suspendus de leurs fonctions. Ils avaient saisi le tribunal du travail qui les avait ensuite réhabilités. Quatre mois après, le 24 août 2007, le secrétaire Général a été encore une fois suspendu suite à une lettre que le syndicat venait d'adresser au Président de la République pour dénoncer les malversations et la mauvaise gestion dont le Directeur Général s'était toujours rendu coupable.

En date du 30 Janvier 2008, le même Secrétaire Général du syndicat a été muté vers Rutana. La victime n'a pas voulu s'exécuter mais a plutôt écrit une lettre de recours au conseil d'administration de l'entreprise.

Quant à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, c'est la présidente du syndicat SYTRAPEN qui a été menacée pour avoir dénoncé des cas de mauvaise gestion et de malversations qui, pourtant, avaient été bien confirmés par l'Inspection Générale de l'Etat dans son rapport du 14 Février 2008 transmis à son Excellence le deuxième vice- président de la République.

Après 21 ans de service, la présidente de ce syndicat, Madame Ndayongeje Yolande, aurait été plusieurs fois humiliée devant ses collègues par le Directeur des affaires économiques. En date du 31 janvier 2008, elle a été injustement mutée à la prison centrale de Mpimba, mais la syndicaliste a refusé de s'exécuter.

Pourtant, l'article 282 du code du travail protège les responsables syndicaux à tous les niveaux contre les poursuites judiciaires et les sanctions administratives ou autres, suite à l'exercice légal des droits syndicaux qui leur sont reconnus par la loi.

### **III.5.2. Mutations punitives et résiliations illégales des contrats des syndicalistes**

Consécutivement aux multiples revendications syndicales effectuées régulièrement par les agents de l'ordre judiciaire, et les magistrats du Burundi, le Ministre de la justice et garde des sceaux M. Jean Bosco Ndikumana, a décidé de mettre en difficulté « le syndicalisme gênant » au sein de son ministère. En effet, il a opté de disperser la force du syndicat en mutant dans des endroits éloignés les différents syndicalistes dont surtout les leaders. L'ordonnance ministérielle n° 550/603 du 30.05.2008 a ordonné la mutation de 39 agents de l'ordre judiciaire de la capitale vers l'intérieur du pays. Parmi les victimes de cette mutation forcée, il y avait notamment les leaders du syndicat dont trois d'entre eux ont fini par être licenciés de ce Ministère. Il s'agit de M. Mélance Nahayo (Président du syndicat), Innocent Habimana et

L'atmosphère relationnelle entre les syndicalistes et les autorités de la SOSUMO a été caractérisée par un climat malsain depuis la deuxième semaine du mois d'avril 2008, climat qui a eu comme corollaire la résiliation des contrats de travail de 4 leaders syndicaux : BAKEVYA Libère (Secrétaire Général du SYTIS), Mr NDAYIRAGIJE Helmenegilde (Secrétaire Générale adjoint), Mme BUKURU Françoise (Trésorier), Mr NIBIGIRA Jérôme (Secrétaire) accusés d'être auteurs des revendications syndicales et des dénonciations de mauvaises gestions au sein de l'entreprise.

### **III.6. Les droits des catégories vulnérables**

#### **III.6.1 Les violences sexuelles**

Le phénomène de violences sexuelles est devenu un mal apparemment sans remède. Au lieu de s'atténuer avec la fin de la guerre, ce phénomène a plutôt pris des proportions inouïes que d'aucuns prennent pour un véritable dérèglement comportemental. Au cours de l'année 2008, la Ligue Iteka a enregistré 505 cas. Les raisons fondamentales de l'enracinement de ce mal sont notamment la faible répression, les règlements à l'amiable des cas de viols, souvent avec la complicité des administratifs à la base (un comportement à décourager par tous les moyens), le manque de soutien communautaire aux victimes des viols, la peur de la stigmatisation et de la vengeance des auteurs sur les victimes, ...

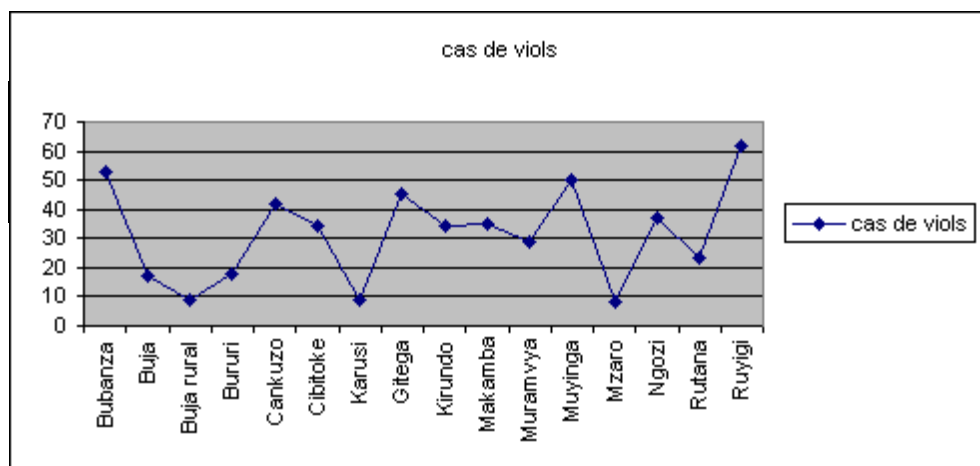
**Tableau 15 : Evolution du phénomène de viol de 2006 - 2008**

<b>Année</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Total</b>	<b>1930</b>	<b>2089</b>	<b>505</b>

Le tableau ci dessus révèle un semblant de diminution de cas de viols en 2008 mais la réalité n'est pas du tout celle-ci car beaucoup de cas échappent à l'observation. En plus qu'une multitude de cas sont réglés à l'amiable par les auteurs et leurs bourreaux. Ce qui montre tout simplement que les autorités administratives et judiciaires ainsi que la société burundaise en général continuent à banaliser ce phénomène qui a un impact pourtant considérable sur le plan physique et mental des victimes de ces violences.

**Tableau 16 : Phénomène de viol dans les différentes provinces du pays**

<b>Province</b>	<b>Cas de viol</b>
Bubanza	53
Buja Mairie	17
Buja Rural	9
Bururi	18
Cankuzo	42
Cibitoke	34
Karusi	9
Gitega	45
Kirundo	34
Makamba	35
Muramvya	29
Muyinga	50
Mwaro	8
Ngozi	37
Rutana	23
Ruyigi	62
<b>Total</b>	<b>505</b>



### Quelques illustrations de cas de viols

Une fille de ménage détenue pour vol d'un téléphone portable a été violée au cachot en commune urbaine de Musaga dans la soirée du 17 janvier 2008. Les auteurs de ce viol étaient deux policiers de la garde du cachot. L'agent de police principal premier classe (APP1), Nyandwi Hassan et Nyabenda Evariste. Ce premier policier a avoué le crime et déclare avoir obtenu le consentement de la victime. Celle-ci a rejeté cette déclaration et a dit avoir été contrainte par des menaces de mort (fusil à la main). Après la consommation du viol par le premier policier, un deuxième policier s'est présenté devant la victime qui et a tenté de la prendre par force mais celle-ci a résisté et crié. D'autres policiers sont intervenus et pris en flagrant délit le violeur en échec. Ces derniers ont tenté d'arranger l'affaire à l'amiable mais en vain car les officiers de la police judiciaire l'avaient appris, ils ont décidé d'arrêter les deux violeurs et de les mettre au cachot de la commune. La victime du viol a été soignée à MSF Belgique après l'intervention de la Ligue Iteka

Dans la matinée du lundi 24 mars 2008, un cadavre d'une jeune fille âgée de 17 ans a été retrouvé dans la rivière Nyaburiga en province de Bubanza. La victime aurait été tuée par Bakundukize Pontien de Nyabitaka en commune de Bubanza. Bakundukize aurait d'abord violé la fille avant de l'égorger. Il l'a ensuite jetée dans la rivière Nyaburiga. Le présumé criminel avait proposé à sa victime d'être sa deuxième femme, ce que cette dernière aurait refusé. La victime était originaire de Mugombarima en commune Musigati et au moment du crime, les deux venaient d'une fête. Le présumé auteur du crime a été arrêté et emprisonné au cachot de la police judiciaire de Bubanza.

Un enseignant de l'école primaire de Ruyumpu en commune Kiremba, Province Ngozi nommé Ndikuryayo Rénovat a été incarcéré le 10 juin 2008 au cachot de la Police judiciaire de Ngozi. Il était présumé auteur d'un viol de 2 parmi ses écolières âgées de 9 ans et 13 ans. Selon des sources judiciaires à Ngozi, le rapport médical confirmait ces actes de viol. Par ailleurs, on déplorait que les victimes l'aient déclaré très tard après que les 72 heures aient été expirées, délais au delà duquel les victimes ne peuvent pas être protégées contre le VIH/SIDA.



Deux femmes âgées respectivement de 28 ans et 19 ans ont été violées par 4 bandits armés d'un fusil et d'une baïonnette dans la nuit du 10 au 11 juillet 2008 vers 1 heure du matin à la Transversale 3, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke. Ce crime a été commis après que leurs maris aient été ligotés. Par après, ils ont emporté une somme de 5.000 Fbu et d'autres biens ménagers avant de prendre le large. Ils ont aussi pris avec eux les cartes nationales d'identité des chefs de ménage. Les 2 victimes ont été transférées à Bujumbura pour des soins médicaux.

Dans la nuit du 5 janvier 2008, une jeune fille âgée de 17 ans a été violée par un homme prénommé Macaire à la 7ème transversale à Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza. La victime venait rendre visite à ses voisins quand elle aurait rencontré le violeur. Celui-ci aurait proposé à la jeune fille de la prendre en mariage, mais celle-ci aurait refusé cette demande. Après le forfait, le violeur aurait pris le large vers la province de Kayanza d'où il serait originaire. La victime a été dépêchée au centre Seruka de MSF Belgique à Bujumbura où elle a eu des soins médicaux.

Un enseignant de l'école primaire Ruvyagira I en commune de Mutambu s'est rendu coupable d'un crime de viol qu'il aurait commis contre une écolière de la 6ème année à l'école primaire Ruvyagira II. Le présumé violeur, Nyandwi Anicet, enseignant en 4ème année ne niait pas avoir eu de relations sexuelles avec l'enfant mais semblait rejeter une part de responsabilité à la victime qui, selon lui, l'a incité à commettre ce délit. De son tour, la victime se plaignait d'avoir été abusée plusieurs fois par cet enseignant qui lui promettait de la prendre en mariage, raison pour laquelle la victime avait gardé le secret de leur liaison amoureuse. Comme l'a confirmé la réquisition à expert, la jeune fille était tombée enceinte. La proposition du violeur à la jeune écolière d'un avortement forcé et la tentative de fuir vers un endroit inconnu ont poussé la fille à révéler le secret à son directeur d'école Ndikumana Egide. C'est ce dernier qui finira par dénoncer l'infraction, la dernière semaine du mois de juillet 2008, après quelques tentatives de tout coté d'arrangement à l'amiable pour étouffer l'affaire.

En date du 6 août 2008, un militaire se trouvant sur la position de Gatete, commune de Rumonge a commis un viol sur un enfant de 14 ans. Malgré la dénonciation des parents de la victime aux autorités militaires de la localité, ce viol est resté impuni. Le viol a été commis en pleine brousse, le militaire a d'abord menacé la victime avec son fusil et puis l'a entraînée dans la brousse où il a commis ce forfait.

Un enseignant de l'école primaire de Kididiri, zone Murore en commune Busoni dans la province de Kirundo a violé son élève en date du 25 juin 2008. L'enfant était en 3ème année primaire et âgée de 11 ans. Au moment du viol, les élèves de cette école avaient déjà terminé leurs examens et l'enseignant a profité de l'absence des élèves pour commettre ce crime. En effet, la victime avait un examen qu'elle n'avait pas fait et l'enseignant lui avait demandé de passer à l'école pour le faire. Le dossier était entre les mains de la police de Busoni mais il y avait des craintes que le violeur soit libéré car des tractations étaient en cours pour clôturer le dossier à l'amiable

En date du 8 Avril 2008, sur la colline Kabanga de la commune de Bukemba en province de Rutana, un jeune garçon de 17 ans a violé une fillette de 2 ans et demi. Ce qui a été plus cruel

et inhumain est qu'après le viol, ce garçon a mis du sable dans le sexe de la fillette, témoigne la mère de l'enfant. Le présumé coupable de cet acte ignoble l'a lui-même reconnu. En effet, le violeur a profité de l'absence des parents de la victime pour emmener cette dernière chez lui afin de commettre ce forfait. C'est le grand- père de la victime qui a annoncé la mauvaise nouvelle à la maman qui était au moment du crime dans les champs

### **III.6.2. Quelques cas d'illustration d'autres formes de violences faites aux femmes**

Une femme sourde-muette prénommée Marie Rose a été retrouvée décapitée le 12 février 2008 dans la zone Gashoho, commune Gashoho, province Muyinga. La victime provenait du marché de Masanganzira sur la bifurcation vers Kirundo et Muyinga en direction du centre de Gashoho. Au même endroit du crime, une autre fille de 14 ans avait été décapitée le 28 décembre 2007 lorsqu'elle allait puiser de l'eau. Les 2 événements successifs avaient causé une peur panique au sein des habitants des environs.

Un certain Protais Ciza a tué sa femme Itangishaka Jeanine pour des raisons qui restent inconnues. Le crime a été commis dans la nuit du 15 Février 08 à leur domicile au Quartier Maramvya dans la commune urbaine de Buterere. L'auteur du crime a été arrêté le lendemain à 11 heures à Mutanga et a été détenu au cachot de Buterere.

Dans la journée du mercredi 19 mars 2008, un corps d'une jeune fille prénommée Nathalie âgée de 16 ans a été retrouvé sur la colline Muyange, zone Gashoho, commune Gashoho, province Muyinga. La victime était portée disparue depuis le 12 mars 2008. Elle était élevée chez une parenté nommée Patrice Ncabukoroka alors que son vrai père résidait en commune Giteranyi.

Dans la nuit du 23 au 24 mars 2008, sur la colline Musema, commune Mishiha, province Cankuzo, une femme du nom de Mataratara Imelde, âgée de 50 ans, albinos et veuve, a été tuée sauvagement par des personnes non identifiées. La victime avait été mutilée de ses membres supérieurs et inférieurs, rasée de ses cheveux à l'aide d'une lame de rasoir avant d'être jetée à 200 m de son domicile. Les membres mutilés ont été emportés par les criminels.

Dans la soirée du 28 au 29 mai 2008, un policier armé et en tenue civile s'est rendu au domicile d'une vieille femme prénommée Anastasie sur la colline de Bonero, zone Gisanze en commune de Gashoho dans la province de Muyinga où il a assassiné une jeune fille écolière de 16 ans nommée Kangorore Christelle. Après le forfait, l'auteur présumé du crime, Miburo Joseph, a pris fuite après avoir déposé son arme à la position. Selon des sources proches de la famille de la victime, l'auteur du crime aurait tenté de nouer des relations amoureuses avec la fille mais sans succès, et cela pourrait être le mobile même du crime.

Bakanibona Zacharie de la colline Gwandagaro en commune Nyabikere, province de Karusi, a brûlé avec de l'eau bouillante sa femme, Ruzobavako Spés Caritas et son bébé de 3 mois. C'était vers 5 heures du matin du 24 Juin 08. La femme aurait été victime, de bons conseils qu'elle ne cessait de prodiguer à son mari pour la bonne gestion de la famille. En effet son mari avait l'habitude de vendre des vivres pour se procurer de l'argent en vue d'assouvir ses propres intérêts égoïstes. Contre la volonté de la famille, il avait l'intention cette fois là de vendre un bidon de l'huile que son enfant écolier avait ramenée de l'école, reçu des

organisations humanitaires dans le cadre de la politique d'encourager les enfants à la scolarisation. Les deux victimes ont eu de profondes brûlures et ont été internées à l'hôpital de Buhiga. Le criminel avait été appréhendé et détenu au cachot de Karusi.

### III.6.3. Rapatriement des réfugiés : Un accueil digne des rapatriés et leur réinstallation dans leurs propriétés foncières, un défi difficile à tenir

**Tableau 17 : Effectifs des rapatriés par province en 2008**

Provinces	Nombre de rapatriés par province en 2008	Les rapatriés de 1972
Bubanza	301	180
Bujumbura		
Mairie	354	40
Bururi	8117	6330
Cankuzo	3861	1
Cibitoke	173	19
Bujumbura rural	539	124
Gitega	2623	165
Kayanza	707	31
Karusi	4082	17
Kirundo	4498	25
Makamba	22227	12165
Muyinga	13705	22
Ngozi	1654	17
Rutana	5616	2188
Ruyigi	13271	36
Mwaro	69	30
Muramvya	670	28
Total	82467	21418

Source : HCR

Les guerres et massacres interethniques de 1972 et de 1993 ont poussé plusieurs burundais à s'exiler vers les pays limitrophes. La République Unie de Tanzanie a connu le plus de flux de réfugiés burundais en provenance des provinces frontalières comme Bururi, Makamba, Rutana en commune de Giharo. Certains de ces réfugiés étaient parvenus à s'intégrer socialement et économiquement dans leur pays d'accueil. Ceux de 1972 avaient pu avoir de terres dans leur pays d'asile, tandis que d'autres vivaient toujours dans des camps de réfugiés de Mutabira, Nduta, Rukore et Muyovozi. Le caractère cyclique de ces guerres civiles et leurs conséquences ont poussé la communauté internationale, surtout les pays de la région, à faire la pression sur le Burundi pour amener les deux grandes composantes ethniques de la société burundaise à amorcer des négociations qui aboutiront à l'accord de paix d'Arusha.

Dans ces négociations, le rapatriement des réfugiés Burundais vivant à l'extérieur du pays fut considéré comme l'un des préalables pour un retour progressif de la paix au Burundi. Le rapatriement a été précédé par des séances de sensibilisation pour faire comprendre le bien fondé à ceux qui manifestaient une certaine réticence. En effet, les rapatriés de 1972 avaient des terres en Tanzanie et voulaient les garder. Dans ces séances de sensibilisations, le

gouvernement leur promettait une réintégration totale et effective. La promesse est demeurée lettre morte au moment où l'année 2008 avait pourtant connu le plus grand nombre de personnes rapatriées.

Les rapatriés ont été froidement accueillis par une population indifférente. Dès leur arrivée, ils se sont heurtés au problème de réinstallation dans leurs anciennes propriétés foncières.

L'indifférence des autorités administratives et de la population locale vis-à-vis des rapatriés était révoltant, selon les concernés. A leur arrivée, les rapatriés ont chaque fois regretté que les autorités administratives ne manifestaient aucun sentiment de fraternité. Ce qui prouvait à leurs yeux que ni la population ni l'autorité, personne des deux n'était préparé pour bien les accueillir. L'absence d'infrastructures d'accueil, d'alimentation et d'autres besoins essentiels dans des camps de fortune démontrent une situation de calvaire vécu quotidiennement par les rapatriés.

A titre illustratif, dans le village de paix de Mutambara, commune Rumonge, en province de Bururi, 300 maisonnettes d'une dimension de 7 m sur 5 m chacune, construites dans des parcelles de 15m sur 20 m abritent des familles de rapatriés, des personnes vulnérables qui ne sont pas nécessairement des rapatriés comme des veuves, des orphelins et des démobilisés venus de toutes les zones de la commune de Rumonge. Ces familles n'ont pas de terres à exploiter, sont sans emploi et ne sont pas ravitaillés en vivres. Le peu de vivres qu'on leur a donné étaient constitué de haricot pourri que certains ont vendu aux éleveurs de porcs à moins de 100 Frs le kilo, témoigne un rapatrié sur place.

Au centre des jeunes de Buruhukiro de la même commune de Rumonge ,130 familles composées de plus ou moins 700 personnes y sont hébergées. Beaucoup de ces personnes dorment à l'extérieur et n'ont pas des lieux d'aisance suffisant (2 seulement.). Par manque de places, certains nouveaux rapatriés ont demandé un abris dans des familles. Ils n'ont pas d'eau. Les organisations humanitaires sont inexistantes dans cette commune. Les rapatriés montrent un visage hagard, la faim et la détresse se lisent sur leur visage. Des enfants souffrent de maladies liées au manque d'hygiène et de malnutrition.

Le jour du rapatriement, les véhicules du HCR laisseraient ces rapatriés à de grandes distances loin de leurs villages d'origine et ils se débrouilleraient en l'absence de toute autorité administrative. Ils se débrouilleraient pour se chercher eux-mêmes un abri, payer le transport de leurs bagages jusqu'au village où personne ne les accueille. Souvent, aucun centre ou site d'accueil n'est prévu et certains de ces rapatriés dorment à la belle étoile et souvent sans vivre, affirment des rapatriés interrogés. « The time will come when we will say no », déclare, révolté, un rapatrié qui responsabilise le gouvernement du Burundi et appelle ce dernier à mettre en application les promesses faites.

### **Une cohabitation conflictuelle entre les résidents et les rapatriés**

La cohabitation entre les rapatriés et les résidents qui occupent les terres appartenant aux premiers n'est pas bonne. Des situations de confrontations physiques et même de tueries mutuelles sont enregistrées dans certains coins du pays. Les rapatriés en détresse ne supportent pas leur situation alors qu'ils sont en face des terres qui leur appartiennent et veulent les occuper de gré où de force.

Les occupants actuels des terres ont peur de voir rentrer les rapatriés et sont effectivement très hostiles envers eux.

Nous rapportons ici quelques cas de cohabitation conflictuelle entre les deux groupes de burundais.

Des fusillades ont été entendues aux alentours du centre Jeune de Buruhukiro qui abrite des rapatriés depuis juin 2008.

A Mukombe et Gafumbe, dans la même commune de Rumonge des rapatriés ont été sérieusement battus tandis qu'à Gatete un autre a été tué par des personnes qui n'avaient pas été identifiées. A Mugara, toujours dans la même commune de Rumonge en province de Bururi, une grenade avait explosée près d'un abri d'une famille rapatriée, blessant 3 personnes. Deux autres rapatriés de la même localité ont été battus par des personnes occupants leur propriété. Des grenades ont été lancées, sans faire de dégâts humains, sur une famille de rapatriés en commune de Kibago, province de Makamba, les auteurs étaient des occupants de la propriété foncière de ladite famille.

Ces cas d'illustrations démontrent les relations tendues entre les rapatriés et la population locale. Si l'Etat ne parvient pas à trouver des solutions sur la problématique des terres des rapatriés, les risques d'affrontement entre ces deux groupes sont prévisibles.

### ***Problème d'intégration des enfants rapatriés dans le système scolaire francophone.***

Le problème de l'enseignement se pose au niveau des systèmes d'enseignement et du niveau même des enfants rapatriés. Les élèves qui étaient en Tanzanie dans un système d'enseignement anglophone ont du mal à s'adapter au système francophone. Des élèves qui étaient en 7<sup>ème</sup> ou en 8<sup>ème</sup> année sont contraints de retourner en 3<sup>ème</sup> ou en 4<sup>ème</sup> à cause du problème de communication en Kirundi et en français. Beaucoup de filles préfèrent abandonner les études pour se marier. Le projet de l'UNICEF prévoit des programmes accélérés de mise à niveau mais ces programmes ne semblent pas porter de bon fruit et ne sont pas organisés partout dans le pays où se trouvent les rapatriés.

A titre illustratif, des formations avaient été organisées au lycée de Rukiga, en commune de Rumonge, province de Bururi où 500 enfants étaient admis. L'encadrement et la sécurité de ces enfants se sont révélés non satisfaisants. Il ya eu à un certain moment des rumeurs d'empoisonnement qui auraient fait fuir 111 enfants dans la nuit du 27 juillet 08.

Les rapatriés ont déploré l'insuffisance des écoles pour enfants rapatriés en mal de suivre le système scolaire en vigueur dans le pays. Le village de paix de Mutamba inauguré le 4 février 07 et abritant 300 ménages dispose d'infrastructures scolaires insuffisantes. Certains rapatriés dépassant l'âge de scolarisation ont souhaité, en vain, obtenir des écoles techniques pour apprendre des métiers.

Concernant les soins de santé, le gouvernement avait promis aux rapatriés des soins de santé gratuits pour une période de 6 mois mais ces derniers n'en ont pas bénéficié. Jusqu'à la fin de l'année, aucun contrat ne liait le gouvernement aux différents hôpitaux et centres de santé pour soigner gratuitement les rapatriés.

### **III.6.4. Les réfugiés Congolais au Burundi**

Au cours de l'année 2008, des réfugiés congolais ont afflué au chef-lieu de la province Cibitoke et en Mairie de Bujumbura. Ils provenaient en majorité des localités de Sange, Kiriba, Ndunda, Ruvungi, Kamanyola, Kalungwe, Kabere de la région du Sud - Kivu en RDC. Selon ces réfugiés, ils fuyaient des Interahamwe qui violaient les femmes et les filles et pillaient leurs maisons.

Ces réfugiés ne recevaient pas suffisamment d'accueil et d'assistance et certains passaient de maison en maison pour mendier de quoi manger surtout en province de Cibitoke. Ils dormaient à l'extérieur sous des intempéries. Des problèmes d'hygiène surgissaient là où ils étaient sans latrines (devant les bureaux du HCR de Bujumbura par exemple) et dans d'autres endroits de la province Cibitoke où ils pouvaient passer beaucoup de jours avant d'être transférés dans les camps de réfugiés. Ces rapatriés démunis avaient de sérieux problèmes pour accéder aux soins de santé. Aucun hôpital ou centre de santé n'était disponible pour recevoir surtout les enfants malades victimes des maladies liées à l'absence de l'hygiène, d'intempéries et de faim.

### **III.7. Le défi du désarmement des civils au Burundi**

La Ligue Iteka et le projet SAS (Small Arms Survey) de recherche intégré à l'institut universitaire de hautes études internationales de Genève, Suisse ont publié une étude intitulée : "les armes légères au Burundi : après la paix, le défi du désarmement civil".

Cette étude a été lancée officiellement le mardi 15 janvier 2008 à l'hôtel Novotel. Dans son mot d'introduction, le représentant du PNUD au Burundi a remercié la Ligue Iteka et SAS qui ont réalisé un travail utile pour le pays dans le cadre du rétablissement de la paix durable au Burundi.

Pour sa part, le président de la Ligue Iteka est revenu sur les méfaits des armes dans le pays et a lancé un appel en faveur du désarmement de la population.

Le président de la commission nationale technique de désarmement de la population civile a remercié les auteurs de l'étude et a précisé que ce document avait beaucoup aidé le gouvernement dans l'élaboration de la politique nationale de désarmement.

Le directeur de SAS s'est également exprimé. Il s'est félicité de la publication de cette étude, et a indiqué que celle-ci se situe dans un contexte qui évolue très rapidement au Burundi.

Un des auteurs de cette étude, Stéphanie Pézard, a présenté à l'assistance le contenu de l'étude, qui est le résultat d'une enquête menée en novembre et décembre 2005 ainsi que des entretiens complémentaires au début de 2006. Elle a précisé que l'étude n'était pas exhaustive et nécessitait des informations complémentaires. Celles-ci devraient être recueillies au cours d'une nouvelle activité qui devait se faire en rapport avec la cartographie de la violence armée au Burundi.

En conclusion, cette étude estime à 100.000 le nombre d'armes détenues par la population civile au Burundi et préconise un désarmement volontaire de la population, un désarmement "armes contre développement".

Précisons que la publication de cette étude a été possible grâce à l'appui financier du PNUD Burundi et d'Oxfam Novib Pays Bas.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'année 2008 a été caractérisée par une situation sécuritaire précaire et préoccupante malgré des espoirs de retour à la paix consécutifs à la rentrée des leaders du palipehutu Fnl dont le principal Rwasa Agathon. Les incompréhensions entre les deux parties en conflit ont malheureusement été à l'origine de plusieurs conséquences fâcheuses et regrettables dont les atteintes au droit à la vie et à la sûreté de la personne.

Les armes détenues illégalement par la population civile et par des anciens combattants ont été à l'origine de l'insécurité. Certains militaires et policiers indisciplinés ont également été des auteurs de cette insécurité.

La chasse aux albinos, la décapitation des têtes surtout en province de Muyinga constituent des phénomènes nouveaux qui auront marqué l'année 2008.

Le dysfonctionnement des institutions de l'Etat et les violations flagrantes des lois qui régissent la République ont constitué également des aspects non moins importants qui auront marqué l'année 2008. Cette situation a démontré que la démocratie recherchée est loin d'être une réalité. En effet, la démocratie exige notamment le respect des lois, des droits et libertés individuels et collectifs, l'absence de dictature, le respect du bien commun,...

Le pays a vécu une situation sociale et économique dramatique liée notamment à une paupérisation sans cesse croissante et à une crise économique ponctuée de flambées successives de prix de produits de première nécessité. Les prix des produits pétroliers ont sans cesse et chaque fois montés en suivant des hausses de ces produits au niveau des marchés internationaux. Les tendances de baisses de ces produits n'ont pas eu d'effets positifs sur la vie quotidienne des burundais étant donné que les hausses continues d'autres produits sont demeurés non contrôlés.

En bref, l'année 2008 a été notamment caractérisé par de nombreuses atteintes au droit à la vie, des arrestations arbitraires, de nombreux cas de tortures et d'atteintes aux libertés publiques et politiques mais aussi par une situation précaire des droits socio économiques.

Avant de terminer la rédaction de ce rapport, la Ligue Iteka émet les recommandations suivantes :

### **Au gouvernement burundais**

De respecter les engagements pris par l'Etat du Burundi à travers l'adoption et la ratification des différents pactes et conventions internationales qui garantissent le respect des droits de la personne

De mettre en avant l'égalité de tous devant la loi dans toutes les mesures politiques qu'il doit prendre.

De mettre en avant les valeurs démocratiques dans la conduite des affaires de l'Etat

De procéder le plus urgemment possible au désarmement de la société civile et des anciens combattants démobilisés qui sèment la terreur dans le pays.

De terminer la mise en application des accords signés avec le FNL Palipehutu en vue de se préparer avec sérénité aux élections de 2010

D'élaborer un plan stratégique cohérent de lutte contre la pauvreté

D'adopter une politique incitative pour la coopération internationale en vue d'une solidarité effective

De mettre en place des stratégies bien réfléchies pour la réinstallation des rapatriés et la résolution des conflits fonciers en vue de permettre une cohabitation harmonieuse de tous les burundais

De mettre sur pied une politique salariale qui respecte l'équité dans le traitement des travailleurs de l'Administration publique.

De garantir les libertés publiques et politiques en vue de créer une atmosphère et un espace public démocratique qui permet l'épanouissement de tous et de chacun.

D'investir suffisamment dans l'agriculture et de développer ce secteur qui fait vivre plus de nonante pour cent de la population.

De s'engager résolument dans la lutte contre les malversations économiques et financières qui gangrènent l'économie nationale et le développement national.

De gérer le processus menant aux élections de 2010 en favorisant le consensus entre tous les acteurs intéressés.

De mettre fin à l'impunité des crimes

#### **Au parlement**

D'exercer effectivement son pouvoir de contrôle et de régulation de l'action gouvernementale en mettant en avant l'intérêt général et le respect de la loi

#### **Au mouvement FNL**

De mettre en application les accords signés avec le Gouvernement du Burundi et ainsi confirmer la détermination de cesser la guerre et d'agir loyalement et légalement en tant que parti politique agréé.

#### **Aux partis politiques**

De faire preuve de tolérance politique et de ne pas mener des actions qui déstabilisent la paix et la concorde nationales en ce moment où les échéances électorales approchent.



### **Aux organisations de la société civile**

De s'impliquer courageusement et activement dans la promotion de la bonne gouvernance et d'un Etat de droit à travers la critique constructive et la participation citoyenne.

De promouvoir des actions de synergie pour défendre l'intérêt général des citoyens.

De continuer à jouer leur rôle premier de contre-pouvoir où de contre-poids.

### **A la communauté internationale**

De continuer à soutenir le Burundi dans le processus de consolidation de la paix et de reconstruction nationale.

D'user de son influence pour amener le FNL et le Gouvernement du Burundi à respecter les engagements pris lors du sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement en date du 4 Décembre 2008.

De venir au secours de la population burundaise en détresse du fait des maladies et de la pauvreté